



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 9 SEPTEMBRE 1997

www.lesoleil.com

INSCRIPTION DE L'APPEL CONTRE BENOÎT PROULX

Des dommages « grossièrement exagérés »

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Le procureur général ne se limite pas à porter en appel le jugement le tenant entièrement responsable des dommages subis par Benoît Proulx.

Dans le pourvoi qu'il vient d'insérer en cour d'appel, il conteste également l'octroi de 1,6 million \$ à l'ancien journaliste, qualifiant au passage de « grossièrement exagérés » les 250 000 \$ accordés à titre de dommages non pécuniaires.

Dans son communiqué laconique, le mois dernier, le procureur général du moment, M. Paul Bégin, affirmait que sa décision d'interjeter appel avait été prise avant même que le montant octroyé à Benoît Proulx soit divulgué. Le ministre ajoutait qu'il demanderait à la

cour d'appel de se prononcer sur la responsabilité applicable aux procureurs de la Couronne lorsqu'une personne est acquittée après avoir été accusée d'un crime.

Mais son inscription en appel déposée au greffe du tribunal de deuxième ins-

tance va beaucoup plus loin que cette simple question. Soumettant que les juges Claude Rioux et René Letarte ont tous deux erré en faits et en droit, le procureur général annonce qu'il invoquera

Voir PROULX en A 2

500 morts

Un traversier coule au large de Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP, AP) — Environ 500 personnes sont portées disparues après le naufrage d'un traversier dans la baie de Port-au-Prince, à Haïti. En fin de journée, hier, 25 corps avaient été repêchés. C'est le sixième accident de ce genre en cinq ans.

Comme les précédentes tragédies, la surcharge en passagers et en marchandises est la cause principale du

naufrage du *Fierté Gonâviennne*, un caboteur venant de l'île voisine de la Gonâve et qui a coulé devant le port de Monrovia (75 km au nord-ouest de la capitale) alors qu'il faisait une manœuvre pour jeter l'ancre.

Les recherches se poursuivaient hier soir. Selon le dernier bilan établi

Voir HAÏTI en A 2



REUTERS

Des secouristes s'affairent à retirer de l'eau les corps des victimes du naufrage.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION Un centre dans l'ancien SOLEIL

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

QUÉBEC — Le ministère des Finances a choisi le vieil édifice du SOLEIL pour implanter à Québec un premier Centre de développement des technologies de l'information.

Le ministre des Finances, Bernard Landry, annonçait hier les emplacements retenus pour les trois premiers CDTI (à Québec, Montréal et Hull) que le gouvernement veut implanter à titre de projet-pilote. Le gouvernement espère que ce programme permettra de rapidement créer 1000 emplois dans un secteur névralgique.

En tout, 45 propositions avaient été présentées en réponse à un appel d'offres du ministère des Finances, qui est en charge de ce programme. Québec a retenu la soumission de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal dans le Faubourg des Récollets ainsi que celle du Groupe Axor à Hull, qui bâtira d'ici janvier un nouvel édifice dans le Technoparc.

À Québec, Axor avait également proposé de construire un édifice dans le parc technologique, mais c'est la proposition du SOLEIL qui l'a finalement emporté. L'édifice du 390, Saint-Vallier Est était pratiquement vacant depuis le déménagement du quotidien en haute-ville, sur le Chemin Saint-Louis.

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, se disait heureux que le ministè-

Voir SOLEIL en A 2



Le président et éditeur du SOLEIL, Gilbert Lacasse, face à l'ancien édifice de la rue St-Vallier en compagnie de la présidente du CEFRIQ, Monique Charbonneau, et du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier.

UMQ 10¢ chacun pour acheter le message

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — L'Union des municipalités du Québec (UMQ) demande à ses membres de donner 10¢ par habitant pour financer un plan de communication visant à convaincre la population du bien-fondé des arguments des élus dans le dossier du 500 millions \$.

Déjà, quelques municipalités de la région de Québec auraient accepté de participer à ce « fonds d'action politique », qui pourrait atteindre un montant de 300 000 \$ et permettre entre autres de payer le sondage CROP-UMQ, réalisé la semaine dernière par l'union.

À Vanier, le conseil municipal avait dit oui à cette proposition, promettant ainsi de donner 1132 \$ à l'UMQ. Mais hier, les conseillers devaient se pencher à nouveau sur la question.

La Ville de Québec a toutefois refusé catégoriquement de verser une cotisation supplémentaire à son union pour l'aider à convaincre la population du sérieux de ses arguments. L'UMQ demandait 20 000 \$ à la municipalité, le tiers de la cotisation annuelle que la Ville paye habituellement à l'union. Le maire Jean-Paul

Voir UMQ en A 2



LA MÉTÉO

Maximum 21, Minimum 10

Ensoleillé avec passages nuageux. Demain, ensoleillé avec passages nuageux. Détails page C 2

QUÉBEC, 101¢ ANNÉE, NO 229
FLORIDE, 1,65 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

SERVICES DE GESTION PRIVÉE WOOD GUNDY

Une longueur d'avance.

3 ANS

50 000\$ minimum GARANTI

Taux sujet à modification 692-4200

5%

PROULX Juge Rioux

Suite de la Une

pas moins de 11 moyens pour soutenir son appel.

En ce qui concerne le juge Rioux, qui ne s'est prononcé que sur la responsabilité entière du procureur général, ce dernier avance que le magistrat aurait dû conclure à une immunité relative des procureurs de la Couronne lorsque ceux-ci sont poursuivis en dommages pour poursuites criminelles abusives. Invoquant de nouveau l'absence de toute responsabilité civile de sa part, le procureur général reproche au juge Rioux d'avoir juxtaposé son analyse à celle de la cour d'appel dans l'instance criminelle.

Il aurait d'abord eu tort de le faire lorsqu'il a apprécié le caractère raisonnable et probable des motifs ayant présidé au dépôt d'accusations contre Benoît Proulx. Selon le procureur général, il en est allé de même lorsque le juge Rioux a retenu l'objection de Me Lawrence Corriveau quant au dépôt de l'enregistrement de la conversation tenue entre le père de la victime, France Alain, et l'accusé. Même opinion quant au rejet de l'interrogatoire de Benoît Proulx, en 1985, par les enquêteurs Michel Gauvin et John Tardif, de la sûreté municipale de Sainte-Foy.

D'ailleurs, le procureur général reproche au juge Rioux de ne pas avoir fait la distinction entre les gestes des policiers et ceux du procureur de la Couronne. Celui-ci, ajoute-t-on, ne peut d'aucune façon être tenu responsable des faits et gestes des policiers.

Passant aux 1,6 million \$ octroyés par le juge Letarte, le procureur général considère d'abord qu'il y a absence de lien direct de causalité entre la faute prétendument commise par lui et le préjudice découlant du congédiement de Benoît Proulx. Non seulement le journaliste avait-il décidé unilatéralement de ne pas retourner au travail, allègue-t-on, mais il avait ensuite abandonné un recours en grief. Le procureur général estime qu'il n'avait pas à faire la preuve de la convention collective applicable en regard du grief et des pouvoirs de l'arbitre.

Enfin, le juge Letarte se voit reprocher d'avoir décidé que « jusqu'à un certain point, les dommages subis participaient aussi de diffamation ». Le procureur général estime qu'il ne peut être tenu responsable du « battage médiatique survenu avant, pendant et après le procès » puisque, selon lui, il n'y a participé ni de près, ni de loin.

HAÏTI 62 rescapés

Suite de la Une

à partir de témoignages locaux, les corps de 25 personnes ont été retrouvés, 62 rescapés ont été recueillis dont une petite fille de cinq ans et le capitaine cubain, alors qu'environ 500 personnes sont portées disparues, sans doute demeurées coincées dans la coque, et présumées mortes par les autorités.

De son côté, un porte-parole des garde-côte américains, Jeff Hall, a indiqué qu'un hélicoptère H-60 avait été dépêché sur les lieux du naufrage. 200 à 300 personnes sont portées disparues dans cet accident et 400 autres ont été récupérées, a-t-il précisé, citant les chiffres des garde-côtes haïtiens.

Le navire transportait quelque 700 passagers, selon lui. Le Dr Jack Guy Lafontant, directeur général de l'hôpital Sainte-Croix de Léogane (Sud-Ouest de la capitale), a pour sa part assuré qu'il y avait « 60 rescapés alors que plus de 500 personnes se seraient trouvées à bord ».

Parmi les disparus figurent de nombreux jeunes accompagnant l'équipe de soccer de la Gonâve qui devait disputer un match à Monrovia.

Trois plongeurs de l'armée canadienne ainsi que des canots pneumatiques gonflables se trouvent sur place à bord de deux hélicoptères de la force de paix de l'ONU, prêts à recueillir d'éventuels survivants.

Il semble toutefois peu probable que des survivants puissent être repêchés, le drame s'étant produit vers 5 h du matin et la cale comme les cabines du navire, dans lesquelles se trouvaient le gros des passagers, n'étaient pas étanches au niveau des superstructures.

Selon le porte-parole de l'ONU en Haïti, Patricia Tomé, « l'épave du ferry a été retrouvée par huit mètres de fonds et les plongeurs canadiens et locaux vont commencer leurs recherches pour essayer de remonter les corps ».

Le porte-parole a indiqué qu'elle n'était pas en mesure à l'heure actuelle de dresser un bilan de la catastrophe.

Cet accident s'inscrit dans une longue liste de naufrages en Haïti. Le plus meurtrier d'entre eux est survenu dans la nuit du 16 au 17 février 1993, lorsque le *Neptune*, un navire assurant la liaison Jérémie-Port-au-Prince, avait chaviré et coulé, faisant 276 morts et 800 disparus.

L'ozone va mieux, mais...

MONTREAL (PC) — Des progrès immenses ont été réalisés dans les efforts globaux pour enrayer la destruction de la couche d'ozone, mais il est encore trop tôt pour crier victoire.

Les scientifiques ont indiqué, hier, que la couche d'ozone, qui protège la vie du rayonnement nocif du soleil, continue de s'amincir et qu'un retour à la normale ne peut être envisagé avant 50 ou 100 ans.

Ce scénario mitigé a été rafraîchi hier à la veille du 10^e anniversaire de la signature du Protocole de Montréal, un accord international ayant pour objectif d'éliminer l'utilisation des gaz qui détruisent la couche d'ozone.

L'accord doit être mis à jour et révisé au cours d'une réunion d'une semaine de spécialistes de l'environnement qui débute aujourd'hui à Montréal.

La ministre fédérale de l'Environnement, Christine Stewart, a déclaré hier que les bénéfices du Protocole de Montréal étaient déjà bien visibles. « Au cours des 50 prochaines années, nous aurons prévenu des millions de cas de cancers de la peau et de cataractes », a-t-elle dit lors d'un dîner organisé par le groupe de défense de l'environnement, Les Ami(e)s de la Terre.

« Beaucoup de travail a déjà été fait, mais il reste encore beaucoup à faire », a ajouté la ministre.

Selon Mme Stewart, une étude réalisée par Environnement Canada « confirme que même si tous les objectifs de remplacement sont respectés, il faudra plus de 50 ans pour que la couche d'ozone revienne à son état original ».

UMQ Intérêts

Suite de la Une

L'Allier a répondu qu'il n'en était pas question.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à l'UMQ, et dont LE SOLEIL a obtenu copie, M. L'Allier soutient qu'une « partie importante des efforts que l'union se propose de faire est en opposition flagrante avec les positions déjà prises par les villes-centres ». Il ne voit donc pas pourquoi il financerait l'application d'un plan d'action qui irait à l'encontre des intérêts de ses citoyens.

« Nous croyons en outre que l'UMQ a, à partir de ses propres ressources et des cotisations que nous y payons déjà, tous les moyens financiers nécessaires pour faire face aux défis qui se posent à elle », ajoute le maire.

Au bureau de l'UMQ, on affirmait hier que la gravité de la situation actuelle exigeait de plus grands efforts financiers de la part de l'union. Le message à la population doit être clair, disait-on. Les gens doivent être bien informés des enjeux des négociations avec le gouvernement sur le transfert des 500 millions \$.

On a donc l'impression d'agir dans l'intérêt des citoyens, et c'est pour cette raison qu'on leur demande cette contribution.

Le maire de Vanier, Robert Cardinal, a pour sa part indiqué que les villes de la région étaient déchirées par cette proposition de financement, qui correspond à une cotisation supplémentaire de 10 %. Selon lui, plusieurs municipalités attendent de voir si l'UMQ réussira à survivre aux négociations actuelles avant de sortir leur carnet de chèques.

HUM, HUM!

Une erreur s'est glissée dans l'article de l'édition d'hier portant sur le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). On aurait dû lire que le CRIQ a toujours prétendu que son ancien certificat d'autorisation lui permettait d'effectuer de la décontamination de sols à des fins commerciales. Toutes nos excuses.

SOLEIL Investissement

Suite de la Une

re ait choisi « un édifice situé à un jet de pierre de l'ÉNA, en plein cœur de la ville, ce qui va aider la restauration d'un centre-ville dévasté par la construction des centres commerciaux ».

Le président et éditeur du SOLEIL, M. Gilbert Lacasse, indiquait quant à lui que le Groupe UniMédia, propriétaire de l'édifice, investirait 1,5 million \$ pour le rendre conforme aux normes, l'adapter à un usage multilocal et le doter de tous les liens de communication qu'implique sa nouvelle vocation.

Le Groupe UniMédia, qui possède aussi Le Droit, Le Quotidien et plusieurs hebdomadaires, n'est pas un expert en immobilier, souligne M. Lacasse, qui n'écarterait pas l'idée d'un partenariat ou d'une vente de l'édifice.

AVANTAGES FISCAUX

Le programme des CDTI devrait en effet permettre de remplir l'édifice à court terme. Les entreprises accréditées auront droit à un congé d'impôt de cinq ans et à un crédit d'impôt couvrant 40 % des salaires.

Le comité aviseur qui a recommandé le choix des immeubles doit maintenant se pencher sur les plans d'affaires pour l'accréditation des entreprises. Il faudra que ce soit ou bien un projet entièrement nouveau ou alors une nouvelle entreprise qui ne concurrence pas une entreprise déjà établie.

Il faut encore définir ce qui constitue une « technologie de l'information », soulignait la présidente du CEFRIQ, Monique Charbonneau, qui siège au comité. La définition risque d'être assez large, prévoit-elle, pour inclure la géomatique, la télé-médecine, le multimédia, les télécommunications, le logiciel, l'équipement, etc.

Les trois CDTI retenus ne sont qu'une première vague, espère le ministre Landry, qui aimerait voir une « deuxième vague » après 6 mois, si les entreprises embarquent. En plus du programme des CDTI, Québec a mis sur pied un programme spécifique pour le multimédia et un autre qui offre des crédits d'impôt pour la recherche et développement.

MCI AU QUÉBEC

Ce sont ces trois programmes qui auraient amené la multinationale MCI à considérer une implantation au Québec, a par ailleurs confirmé le ministre Landry, commentant une information publiée dans Le Devoir en fin de semaine.

Le ministre a confirmé avoir rencontré les dirigeants de MCI, qui est sur le point de fusionner avec British Telecom, mais il est toutefois « hautement prématuré » de parler de milliards \$ d'investissements et de milliers d'emplois, a-t-il corrigé. « Je n'y serais pas allé si des gens du ministère n'avaient pas déjà aplani le terrain auparavant, mais je ne suis pas en mesure d'annoncer quoi que ce soit. »

Il pourrait aussi bien en résulter un projet modeste qu'une implantation d'envergure, laisse entendre M. Landry. Quoi qu'il en soit, les dirigeants de la multinationale auraient accepté de se rendre au Québec dans le cours de l'automne.

RÉFLEXION

Toute grande vérité commence par un blasphème.
(George Bernard Shaw)

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 08-09-97

2-8-6

1-3-2-2

EXTRA

195630

BANCO

tirage du 08-09-97

2-4-6-7-10-11-15-30-31-32

34-40-43-47-48-49-51-52-58-65

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 5
Le Québec et le Canada 6 à 10
Le Monde 11 et 13

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 8
Bourses 4 et 5
Opinions 6 et 7

CAHIER C

Mode Magazine 1 à 3
Arts et spectacles 4 à 10
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 6 à 9
Décès 9 et 10

CAHIER D SPORTS

Claude Larochelle 1
Statistiques 2 et 4
Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est : c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

Les RAYURES se portent bien!

36.⁰⁰

En exclusivité chez twik, l'indispensable chemisier pur coton fil à fil, forme ajustée, poignets français. Tissage en rayures ou en micro carreaux sur les tons du bleu. P.m.g. Long veston empire 119.95

la maison **simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

SEPT-ÎLES ET BELOEIL

Vols explosifs

Carcajou sur les dents après des larcins de dynamite, munitions, vestes pare-balles et télescopes

CLAUDE VAILLANCOURT

Le Soleil

■ QUÉBEC — Les experts du groupe Carcajou sont sur les dents depuis qu'ils ont appris les vols, à Sept-Îles et Beloeil, d'importantes quantités de dynamite, de munitions, de vestes pare-balles et de télescopes de précision.

Le plus important brigandage s'est produit dans la nuit du 4 au 5 septembre à Sept-Îles, dans une entreprise de fabrication d'explosifs, alors que 15 caisses de dynamite ont été volées. Quinze caisses de dynamite, soit 450 bâtons de produits explosifs, c'est exactement la moitié du butin que des malfaiteurs reliés aux Rock Machine avaient dérobé à la compagnie Dyno Nobel, de Rimouski. Pendant les mois qui ont suivi, tous les attentats à l'explosif reliés à la guerre des gangs de motards portaient le sceau de cet audacieux vol.

En mai, à la suite de la découverte d'une cache contenant 770 livres de dynamite dans les bois de Sainte-Brigitte-de-Laval, les experts de Carcajou estimaient qu'il restait toujours quelque 350 livres de dynamite dans le décor, le reste ayant fait sauter divers immeubles et plusieurs autos durant l'affrontement avec les Hell's Angels.

Or, le vol effectué à Sept-Îles ajoute un peu plus de 1000 livres de dynamite

aux 350 dont on est toujours sans nouvelle.

À Beloeil, la nuit suivante, c'est un commerce de surplus militaire, en bordure de la transcanadienne, qui a été visité. En plus de munitions dont la quantité reste à déterminer, les voleurs sont repartis avec une vingtaine de vestes pare-balles et une trentaine de télescopes de précision. Leurs goûts étaient tellement précis qu'ils ont laissé sur place toutes les armes qui s'y trouvaient.

1350 livres de dynamite dans la nature

« Cela n'a rien de rassurant », a lancé au SOLEIL le sergent Guy Ouellet, un expert policier sur les bandes de motards. « On ne peut pas dire à ce moment-ci que ces vols sont reliés

aux bandes de motards. Mais si tel était le cas, je ne souhaite pas que l'on revive les durs moments de la

guerre des motards. » Le policier faisait allusion au décès tragique du jeune Daniel Desrochers, à la suite de l'explosion d'une voiture piégée à Montréal.

Porte-parole de la compagnie ICI, où le vol des 450 kilos de dynamite vient de se produire, Mario Coderre se montre avare de commentaires pour expliquer les circonstances de la disparition des dangereux explosifs et de 300 détonateurs.

Selon ce que LE SOLEIL a pu apprendre, la compagnie fabrique ces munitions dans un endroit très isolé et à l'abri des regards, sur un terrain situé à deux kilomètres d'un chemin forestier à l'ouest de Sept-Îles. « Les voleurs ont utilisé une perceuse pour ve-

nir à bout d'une porte métallique », a précisé l'agent Bernard Caron, de la Sûreté du Québec.

APPEL AU PUBLIC

Là encore, il semble que leurs objectifs étaient bien précis puisqu'ils ont laissé sur place une bonne quantité

« Cela n'a rien de rassurant, mais on ne peut pas dire à ce moment-ci que ces vols sont reliés aux bandes de motards »

d'explosifs. « Ils ont peut-être été dérangés », suppose l'agent Caron.

Le policier lance un appel au public pour obtenir toute information susceptible de conduire les policiers sur la piste des voleurs. « La confidentialité sera assurée », promet ce dernier. Dans la région de Baie-Comeau, le numéro de téléphone est de (418) 296-2324. La ligne sans frais est le 1-800-461-2131.

DÉPART DE 4 MÉDECINS

L'avenir incertain de l'Hôtel-Dieu en cause

ROBERT FLEURY

Le Soleil

■ QUÉBEC — Le climat de travail, la lourdeur des cas et l'avenir incertain de l'urgence de l'Hôtel-Dieu du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) sont grandement responsables du départ de quatre médecins. Si l'urgence est là pour rester, elle pourrait être bien différente dans quelques années en accueillant surtout des grands malades.

« Ce n'est pas parce qu'on avait peur de l'ouvrage ! C'est le climat général qui est responsable de notre départ. Nous avons l'impression que la direction du CHUQ veut fermer ou transformer l'urgence de l'Hôtel-Dieu », déclare un médecin démissionnaire.

Les professionnels de la santé n'ont pas voulu s'identifier. Ils craignent les représailles d'administrateurs d'institutions où ils seraient appelés à travailler. LE SOLEIL a rejoint la plupart des démissionnaires. Leur version est similaire.

« J'ai aimé travailler à l'Hôtel-Dieu mais avec le CHUQ, les décisions se prennent sans que nous soyons consultés.

Bientôt, on n'y traitera que des cas lourds. La clientèle n'y est déjà pas très facile avec des problèmes d'itinérance, de toxicomanie, de maladies mentales. La police nous amène ses cas de rue », observe un médecin.

« La tendance est à embaucher des urgentologues. Nous nous sentons parias comme généralistes. Malgré notre expertise. On veut aller nos patients si l'urgence change de vocation », s'interroge un autre médecin.

À la direction du CHUQ, Robert Busilacchi refuse de dire clairement si l'urgence sera encore là dans trois ans, même s'il assure qu'elle n'est pas menacée à court terme. Il attend le rapport final de la firme CGO sur l'organisation des soins dans les hôpitaux de la région de Québec, un rapport qui sera connu dans une dizaine de jours. « Cet automne, nous devrions avoir une vision claire. Oui, il y a une hypothèse de transformer l'urgence de l'Hôtel-Dieu pour suivre et traiter les grands malades, et de faire du pavillon Hôtel-Dieu un regroupement de soins tertiaires, donc très spécialisés, (traitement du cancer par exemple).

« C'est une option très intéressante et j'espère qu'elle sera retenue. Mais ce n'est pas pour demain matin », précise M. Busilacchi.

Le directeur général se croit toujours capable de recruter des médecins à l'urgence de l'Hôtel-Dieu même si la plupart des omnipraticiens préfèrent la quiétude des cliniques médicales et que leur nombre est plafonné dans la région.

« Après plusieurs années à l'urgence, les médecins veulent changer. Ce n'est pas toujours facile, il y a du travail de nuit. Chicoutimi et Sherbrooke vivent les mêmes situations. Plusieurs de nos médecins ont profité d'un départ à la retraite pour remettre leur démission », affirme M. Busilacchi.

Entre-temps, l'achalandage semble fidèle à lui-même et l'attente varie toujours d'une demi-heure à deux heures et demie comme nous l'avons constaté il y a quelques jours. La situation n'était guère différente à Saint-François d'Assise, sur la 1^{re} Avenue ou même à Saint-Sacrement, chemin Sainte-Foy.

2,1 millions\$ à la 6/49



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Réjean Gagnon et Audrey Bouchard, parents de deux enfants, ont eu toute une surprise en ouvrant leur journal dimanche matin. Le couple de Jonquière a remporté 2,1 millions\$ en achetant un billet au Lotto 6/49. De gauche à droite, André Bouchard, frère jumeau de la gagnante, Yves Corbeil, Audrey Bouchard, Réjean Gagnon, Denis Gagnon, son frère et Louise Tremblay ont célébré la bonne nouvelle. Parmi leurs projets, les Gagnon désirent s'acheter des chevaux et construire une écurie.

EN BREF

Motus sur le sort de Saint-Sacrement

Dans un communiqué émis le 4 septembre, la Régie régionale de la santé de Québec n'a toujours pas clarifié le sort de l'hôpital Saint-Sacrement, sinon pour affirmer qu'il était faux que l'Enfant-Jésus (lequel comprend Saint-Sacrement) devait subir des compressions de l'ordre de 50 millions\$. « Les décisions prises et maintenues par la Régie depuis juin 1995 sont connues de l'établissement et sont reliées en partie à la transformation de la mission du Pavillon Saint-Sacrement du CHA et à l'élaboration de sa performance et ce, en relation avec le plan global des services de la région. Le conseil d'administration de la Régie révisera les orientations budgétaires de l'ensemble des établissements à son assemblée régulière du 25 septembre prochain », y lit-on. LE SOLEIL n'a pu obtenir d'éclaircissements quant à la façon de réaliser ces compressions malgré ses demandes répétées. R.F.

GREFFES PULMONAIRES Québec et Montréal travailleront main dans la main

Les centres de greffes pulmonaires de Montréal et de Québec travailleront dorénavant en étroite collaboration. C'est l'assurance qu'a obtenue le ministre de la Santé, Jean Rochon, qui commentait hier les problèmes qui ont contraint l'hôpital Laval, il y a un mois, à refuser d'effectuer une transplantation pulmonaire. Jean Rochon reconnaît qu'un patient a peut-être été privé d'une greffe mais il précise qu'il s'agissait d'une intervention à haut risque qui ne pouvait être tentée sans l'appui d'une équipe de spécialistes. Le ministre compte sur la coopération entre l'hôpital Notre-Dame de Montréal et l'hôpital Laval de Sainte-Foy pour éviter la répétition de tels incidents qu'il qualifie de regrettables. (PC)

Shaun King plaide coupable

■ QUÉBEC (LE SOLEIL) — Après avoir renoncé à la tenue d'une enquête préliminaire, il y a quelques jours, Shaun King, le quadragénaire de Shannon accusé d'agressions sexuelles sur des garçons, a plaidé coupable, hier.

La plupart des chefs concernent des agressions sexuelles mais deux autres consistent en des attentats à la pudeur commis en 1969, au moment où King lui-même était d'âge mineur.

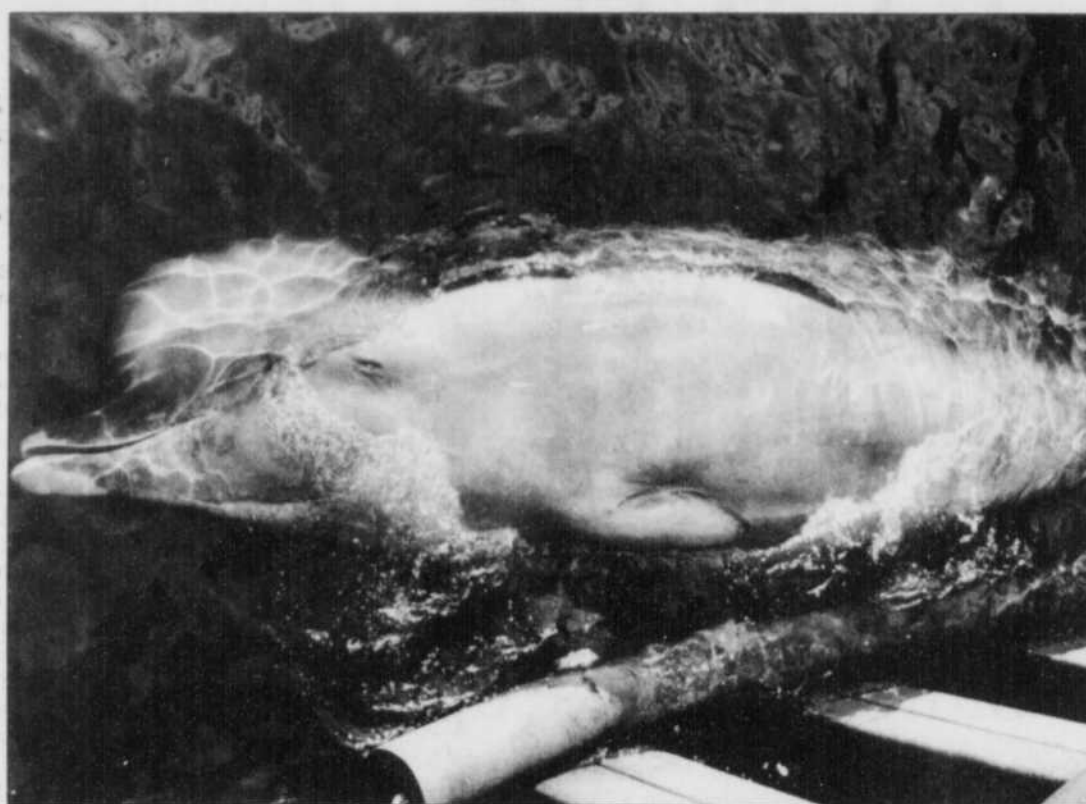
Le juge a ordonné la préparation d'un rapport présentiel et d'un rapport sexologique, d'ici à ce que l'homme de 42 ans reçoive sa sentence, le 28 novembre.



Shaun King

Il recevra sa sentence le 20 novembre

SEPT-ÎLES



COLLABORATION SPÉCIALE, JEAN-LUC LEBLANC

Lourde perte

Fait inusité à Sept-Îles, alors qu'une baleine à bec, espèce très rare, s'est échouée, hier avant-midi, à Pointe-Noire, à 35 km de Sept-Îles. C'est un employé de la compagnie Mines Wabush qui a alerté Pêches et Océans Canada. Malgré de nombreux efforts, les spécialistes n'ont pu sauver la vie du mammifère, qui res-

pirait toujours à leur arrivée. Ils ont du remorquer le cétacé de huit mètres à l'aide de deux zodiacs, sur une distance de 10 km nautiques, pour finalement le transporter au quai de Sept-Îles. Les chercheurs de l'Institut Maurice-Lamontagne devraient venir la récupérer, aujourd'hui, pour déterminer la cause exacte de sa mort. S.T.

QUÉBEC Multiples accusations

Réal Malouin, 35 ans, de Québec, a comparu devant le Commissaire aux incendies Cyrille Delage, hier matin, relativement à l'incendie qui a fait pour 50 000 \$ de dommages au 131, rue Carillon, où habite son ex-conjointe, samedi. L'homme a raconté avoir agi ainsi parce que le matin, il n'avait pu avoir la garde de sa fille, étant arrivé en retard à son rendez-vous à la Maison de la famille. À cet endroit, il aurait d'ailleurs menacé l'employée de l'organisme chargé de superviser les changements de garde d'enfants entre parents divorcés. Vers 17 h 30, M. Malouin s'est rendu au logement habité par son ex-conjointe, qui était absente. Il a fracassé la vitre de la porte d'entrée, et s'est rendu dans le salon, où il a mis le feu à plusieurs endroits. Hier après-midi, le père dépité a donc dû répondre à diverses accusations au palais de justice de Québec, soit incendie criminel, entrée par effraction, menaces et manquement à une ordonnance, puisqu'il lui était interdit de se rendre au logement de la rue Carillon. C.S.

Frappé en fauteuil roulant

Un homme de 45 ans circulant en fauteuil roulant a été heurté par un automobiliste en état d'ébriété dimanche soir. L'accident s'est produit face 450, rue de la Gare du Palais, vers 20 h 50. La victime a été blessée aux jambes et au dos. L'automobiliste, Pierre Auger, 44 ans, de Québec, a comparu hier au palais de justice de Québec. C.S.

LA MALBAIE Arrêtés pour trafic

Deux hommes que la Sûreté du Québec estime être des «trafiquants notoires» ont comparu devant la justice hier, après avoir été arrêtés en possession de 40 grammes de cocaïne pure en fin de semaine dans Charlevoix. Les deux individus, Michel Blackburn, 28 ans, et Marco Morin, 25 ans, sont tous deux de La Malbaie. L'enquête a été menée conjointement par la Sûreté du Québec et la sûreté municipale de La Malbaie. C.S.

CHIBOUGAMAU Réseau de braconnage

Les agents de conservation du ministère de l'Environnement et de la Faune ont procédé au démantèlement d'un important réseau de braconnage, la semaine dernière, à Chibougamau. Une quinzaine d'individus seraient impliqués dans ce réseau. Quelque 50 chefs d'accusations sont susceptibles d'être portées contre eux, notamment surplus de prises quotidiennes, pêche avec filet, vente et achat de dorés et de truites, gaspillage de chair de poisson, vente et achat de gros gibier et de perdrix. Le réseau oeuvrait principalement dans la région de Chibougamau, au Lac-Saint-Jean et à Montréal. Le MEF rappelle à la population qu'elle peut dénoncer tout acte de braconnage en téléphonant, sans frais, en tout temps, au numéro 1-800-463-2191. C.S.

«Gamblers anonymes»

Réunion de fondation des Gamblers anonymes de Québec, ce soir, au sous-sol de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, de Sainte-Foy, à compter de 19 h 30. Ce mouvement d'entraide, calqué sur celui des Alcooliques anonymes, s'adresse à tous les joueurs et gageurs compulsifs qui voudraient reprendre le contrôle de leur vie. La réunion de ce soir est ouverte à tout le monde sans distinction.

Travaux sur la 20

Des travaux d'asphaltage sont en cours sur la voie nord de l'autoroute 20, à la hauteur de Cacouna. Les travaux se sont réalisés à 450 mètres à l'ouest de l'intersection de la route 132 et se poursuivent sur une distance de 3,32 km en direction ouest. Durant les heures des travaux, une voie sur deux est disponible en direction ouest. Le coût des travaux est évalué à 339 000 \$. M.L.

LOI SUR LA CONCURRENCE

Les compagnies d'hélicoptères acquittées

Elles étaient accusées d'avoir participé à un trucage d'offres aux dépens d'Hydro-Québec

RICHARD HÉNAULT

Le Soleil

■ QUÉBEC — Les 11 compagnies d'hélicoptères qui étaient accusées d'avoir participé à un trucage d'offres, aux dépens d'Hydro-Québec, ont été acquittées par le juge André Trotier, de la cour supérieure.

Les compagnies en question sont Hélicoptères Abitibi, Héli Max, Essor-hélicoptères, Hélicoptères Nord, Héli-Manicouagan, Hélicoptères Viking, Héli-Excel, Héli Express, Héli Forex et Air Alma. La poursuite leur reprochait d'avoir conclu un accord entre elles pour fixer des taux horaires et d'avoir ensuite truqué leurs offres en réponse à un appel d'Hydro-Québec, en 1992 et 1993. Cette opération aurait alors contrevenu à la loi sur la concurrence.

Cependant, comme le fait remarquer le juge Trotier, des soumissionnaires peuvent avoir des discussions mais ils doivent en aviser le demandeur d'offres. C'est ce qui s'est produit dans cette affaire.

Dans son rappel des faits, le juge Trotier souligne qu'Hydro-Québec constitue un très gros client pour les compagnies québécoises se spécialisant dans le transport par hélicoptères. La taille relativement petite de la plupart de ces entreprises, toutefois, leur laissait souvent bien peu de marge de manoeuvre lorsque venait le temps de négocier avec la société d'État. Aussi, depuis de nombreuses années, Hydro-Québec imposait des conditions contractuelles que les transporteurs considéraient inacceptables.

Lors d'une réunion en décembre 1992, plusieurs compagnies ont décidé de faire front commun et de refuser de soumissionner sur le tout dernier appel d'offres d'Hydro. Espérant obtenir un compromis, elles ont envoyé une lettre avi-

sant Hydro de leurs intentions, et ont désigné comme représentant M. Brian Jenner, alors président de l'Association québécoise des transporteurs aériens.

Ce dernier a commencé par s'assurer de la légalité du geste auprès du Bureau de la concurrence. On l'a alors informé que la tactique était parfaitement légale, étant donné l'avis envoyé à l'auteur de l'appel d'offres.

Après quelques discussions avec Hydro-Québec, les transporteurs ont réussi à obtenir certaines concessions. Parallèlement, les transporteurs ont rejeté, après discussion, un projet de tarif horaire unique.

Or, à l'ouverture des soumissions, Hydro a constaté que la plupart des compagnies avaient soumis des taux horaires similaires à ceux prévus par une grille d'analyse des prix distribuée à tous, y compris à Hydro. La société d'État a alors cru à une manigance et, subséquemment, le Bureau de la concurrence portait les accusations.

Devant le tribunal, la défense du procureur des accusées, Me Richard Grenier, est appa-

ruée pertinente au juge Trotier. Les chefs d'entreprise ont affirmé sous serment qu'il n'y avait jamais eu d'entente sur les taux horaires. De plus, a-t-on fait observer au juge, Hydro-Québec n'a pas pris l'initiative de la plainte et a même persisté ultérieurement à respecter les prix tels que soumis.

Autre élément, que le juge qualifie de capital, la loi nationale sur les transports oblige tout transporteur à afficher ses prix, de sorte que, selon le magistrat, «leur utilisation par des concurrents ne peut être considérée comme une limitation induite de la concurrence». Enfin, le témoignage de M. Jenner a été très convaincant, estime le juge Trotier, qui qualifie l'homme de «fort compétent». Le président de l'AQTA a soutenu fermement qu'il n'y avait pas eu de trucage d'offres ou entente sur les prix.

Hydro-Québec imposait des conditions qu'elles jugeaient inacceptables

Ses freins lâchent, il emboutit un lourd camion

CLAUDE VAILLANCOURT

Le Soleil

■ BAIE-SAINT-PAUL — Un homme a été grièvement blessé et les deux personnes qui l'accompagnaient dans sa voiture ont eu la frousse de leur vie quand la camionnette dans laquelle ils prenaient place a violemment percuté l'arrière d'un lourd camion.

L'accident s'est produit sur un chemin forestier, à la sortie des terres du Séminaire, non loin de Saint-Placide, dans le comté de Charlevoix.

Selon les premières constatations de la Sûreté du Québec, la camionnette dans laquelle prenaient place les trois blessés aurait manqué de freins, empêchant son conducteur de l'immobiliser.

L'un des passagers a été sévèrement blessé

Le conducteur du camion alors chargé d'une rétroca-veuse était en train de payer ses frais de péage, à la barrière du chemin forestier, quand la camionnette qui le suivait l'a frappé de l'arrière.

Les trois hommes prenaient tous place sur le siège avant du véhicule. C'est celui qui était au centre de la banquette qui a été le plus sérieusement blessé.

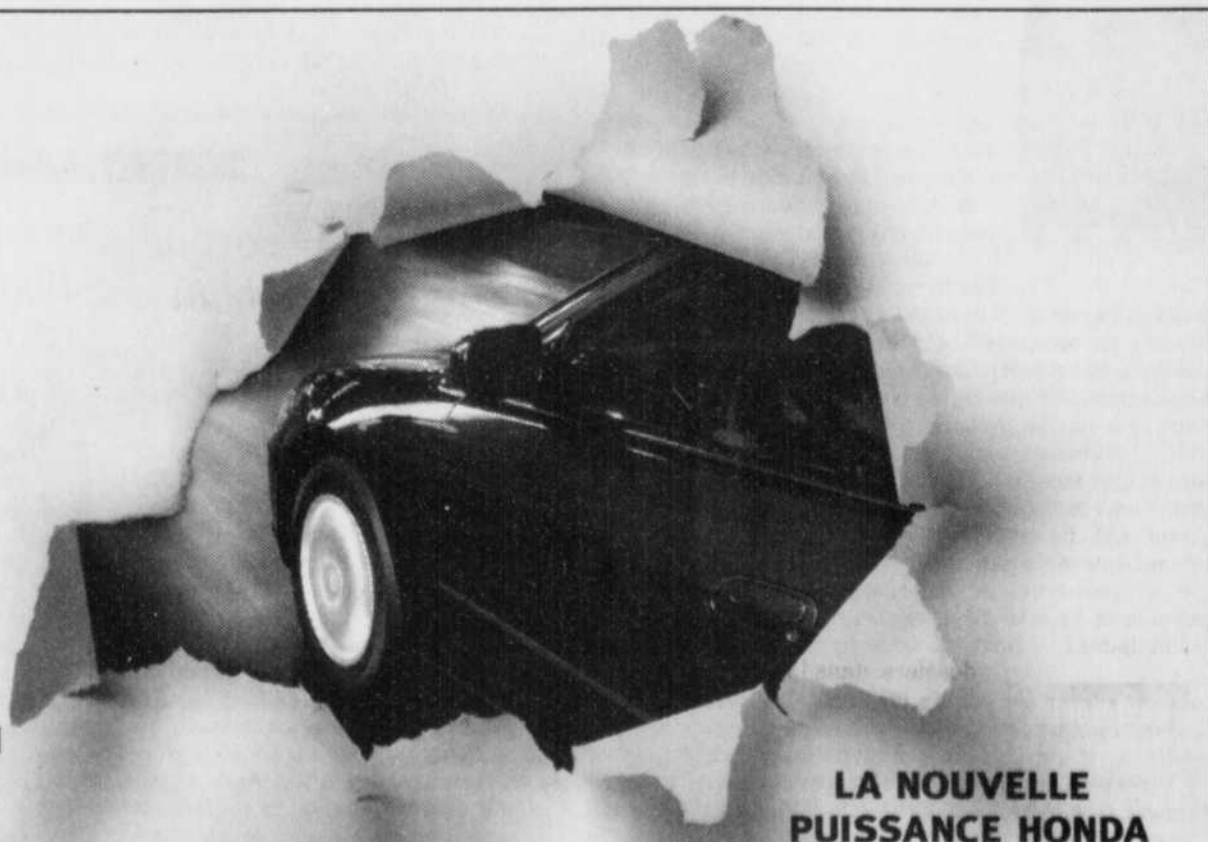
Disant ignorer si ce dernier avait utilisé une ceinture de sécurité, le sergent Guy Dumont, coordonnateur de nuit à la Sûreté du Québec, disait craindre pour sa vie hier soir.

«C'est le conducteur lui-même qui a dit avoir manqué de freins à nos policiers, précisait le sergent Dumont. Une équipe technique va examiner demain (aujourd'hui) si les freins de la camionnette ont effectivement fait défaut.»

L'agilité au service de la puissance.

Constatez-le dès cet automne.

LA TOUTE NOUVELLE ACCORD À SUSPENSION ÉVOLUÉE À DEUX LEVIERS TRIANGULÉS ET À BARRES D'ACCOUPLLEMENT MULTIPLES



LA NOUVELLE PUISSANCE HONDA

HONDA

COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9

CONÇUE ET CONSTRUITE SANS CONCESSION



Quatorze à la douzaine

« **N**on, tu ne vas pas acheter 25 livres de carottes! » — « Mais un gros sac pour 5,00 \$. C'est donné! » « Tu n'y penses pas? Qu'est-ce qu'on va en faire? Il y en a pour un régiment. » Ouais... je n'y avais pas pensé. C'est bien beau, la carotte lyonnaise, la carotte confite, la carotte au gratin. Mais je ne vais pas me mettre à fabriquer du henné ou de la crème pour guérir la peau courte, les oreilles molles et la peau du dessous du nez qui décolle, juste pour le plaisir de ramener ce sac géant à la maison? Alors, on se calme!

Quand septembre se pointe, c'est invariable. Je suis frappée du délire de l'abondance, une étrange maladie dont les premiers symptômes apparaissent quand il suffit de trois choux-fleurs pour remplir le réfrigérateur.

Devant les étalages de légumes, au marché du Vieux-Port, enivrée par les parfums d'herbes, je capote. Je me sens l'âme cuisinière. Il me faudrait un camion de 18 roues pour rapporter ce qui m'excite l'oeil et la papille. La vue des montagnes de pommes, des cordillères de blé d'Inde, des archipels de courgettes me fait perdre la boule.

Je n'ai même pas besoin des tomates « carreautes », des patates couleur de ciel cultivées à l'intention de quelques chefs triés sur le volet par le maraîcher Jean Leblond, dont *L'actualité* faisait récemment l'éloge, pour perdre les pédales. Non, la tomate rouge me suffit. Et aussi le blé d'Inde frais....

Justement, à propos de blé d'Inde...

— « Il est combien? », demandait dimanche

une cliente

— 3,50 \$ la douzaine. Mais c'est du blé d'Inde de Neuville a répondu la marchande, un peu hautaine. C'est partout 3,50 \$, le blé d'Inde de Neuville ».

Chaque fois que j'entends cette tirade, je réprime un sourire. Ah, ce mythe du blé d'Inde de Neuville, il a la vie dure. Ce qu'elle disait, en clair c'est que celui qui pousse chez elle est « le » meilleur. Et ce qu'elle sous-entendait, c'est que celui des autres n'est pas fameux. Moi, qui suis un peu contrairement, dans ce temps-là, je tourne les talons et j'achète ailleurs. Qu'il pousse à Château-Richer ou St-Glin Glin, c'est quand il est mûr et frais que le maïs est bon. Point.

L'autre pieux mensonge des maraîchers a trait à la fraicheur. En avez-vous déjà entendu un vous dire que son légume avait été cueilli la veille? Moi jamais. Il est toujours soit disant frais « du matin ». Mais quand vous jetez perfidement un oeil sur la cassure du trognon, il arrive que vous le trouviez aussi sec qu'un cordon ombilical d'une semaine. Il est frais, bien sûr. Mais frais sorti du réfrigérateur.

Dimanche, le ton péremptoire de la dame sur la supériorité de « son » blé d'Inde m'a donc incitée à chercher ailleurs. J'ai continué à musarder, d'est en ouest. Arrêt chez la dame aux épinards, arrêt chez la dame aux poivrons-caméléon qui imitent l'aubergine, la pomme verte, et aussi parfois le poivron vert ou rouge, arrêt chez la dame aux courgettes....



Ghislaine Rheault

GRheault@lesoleil.com

D'ordinaire, à l'est, je ne vais pas plus loin qu'au kiosque de madame Bédard, de Beauport. Elle c'est la dame aux herbes. L'air un peu sévère, toujours tirée à quatre épingles, toujours gantée de caoutchouc, elle s'active sans arrêt. S'il y a un endroit où je perds le nord, c'est bien devant ses bouquets de basilic (six variétés) de menthe fraîche, de thym, de marjolaine, d'estragon. J'imagine tous les philtres que je pourrais faire macérer, en suivant les recettes de Lise O'Neil dans son bouquin *Les eaux merveilleuses*. Toutes ces liqueurs des fées, capables de virer le monde à l'envers. Déjà, j'ai embouteillé de la liqueur de framboises cette année. Je la regarde mûrir et je me demande si je me déciderai à en extraire les fruits, tellement les couleurs sont belles. Il y a aussi de la liqueur de noyaux de pêche qui vieillit sur ma fenêtre.

— Ça suffit pour l'alambic, non? Tu ne vas pas te mettre à acheter l'alcool à la barrique pour faire tes concoctions. C'est vrai. Je me calme. Un bouquet de basilic rouge suffira pour aujourd'hui....

En jouant du coude, dans la foule dense du dimanche, j'ai fini par me rendre jusqu'à la frontière est. C'est là que j'ai entendu une cliente demander à une jeune vendeuse toute blonde... — « Il est combien votre blé d'Inde? » — « 3,50 \$ la douzaine, la douzaine de quatorze ». Je savais qu'on pouvait déborder jusqu'à trei-

ze en comptant une douzaine, mais jusqu'à quatorze? C'est bien la première fois que j'étais témoin de pareille prodigalité. « C'est notre marque de commerce », m'a expliqué Isabelle, fille des producteurs Marjolaine et de Guy Béland.

J'ai levé les yeux pour voir la plaque au-dessus de sa tête. En dessous du nom de ses parents, c'était écrit: Neuville.

C'est ainsi que je suis rentrée à la maison avec quatorze blés d'Inde, quinze concombres, une botte d'épinards « frais coupés », un arc-en-ciel de poivrons, deux énormes zucchinis.... et l'envie de devenir végétarienne.

Hier, j'y suis retournée pour faire provision de pommes. D'habitude, c'est au comptoir de Gabriel Prémont que j'achète les Melba. Mais cette fois, c'est la fantaisie de son concurrent, Viateur Turcotte de Sainte-Famille qui m'a fait craquer. Je lisais l'affiche accrochée à son comptoir « Ici on vend pas cher mais on vend souvent », quand il m'a tendu une bouteille de plastique dans laquelle il y avait une pomme. (Avouez que ça ressemble un peu à la tentation du paradis terrestre!)

— Comment faire pour la sortir de là? m'a-t-il demandé?

Et moi, innocente, j'ai répondu qu'il pourrait la faire cuire, la réduire en compote, sans penser que la vraie question c'était plutôt, « Par quel exploit s'est-elle trouvée là? » Quand je lui ai donné la réponse (évidente, non?), il m'a dit que j'étais brillante. Je suis repartie de son comptoir avec une manne de pommes fraîches. C'est comme ça qu'au marché, on succombe parfois en même temps à la gourmandise et à la vanité.

Le gouverneur général peu populaire dans l'Est

Seulement 60 élus municipaux sur 1358 répondent à son invitation

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Seulement 60 élus municipaux de l'Est du Québec se présenteront aujourd'hui, en fin d'après-midi, à la Citadelle de Québec à la suite de l'invitation lancée par le gouverneur général du Canada, Roméo LeBlanc, aux maires et conseillers municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Les Îles. Un nombre plutôt bas, compte tenu qu'il y a dans l'Est 1358 élus, siégeant au sein de 194 conseils municipaux composés chacun de sept élus.

Le secrétaire de presse du gouverneur général, Gérard Jolivet, se dit cependant satisfait de cette réponse des représentants de l'Est du Québec, qui correspond au nombre des élus municipaux beaucoup moins qui ont répondu positivement, l'an dernier, à l'invitation du gouverneur général. Dimanche, l'opération « portes ouvertes » à la Citadelle a rassemblé quelque 3000 personnes.

Le maire de Rimouski et quatre conseillers municipaux seront de la réception. Matane n'aura aucun représentant. À Rivière-du-Loup, le conseil municipal devait prendre une

décision hier soir. « On ne peut s'attendre à ce que tout le monde y soit. Il y a des gens qui ont des occupations cette journée-là et qui ne peuvent se rendre à Québec. C'est une invitation et pas un ordre », a lancé, sur un ton humoristique, le secrétaire de presse du gouverneur général. Il n'a pas été possible de savoir si plus de maires et mairesses que de conseillers seraient à Québec pour ce « 5 à 7 ».

Il y a quelques semaines, un conseiller municipal de Pointe-au-Père, près de Rimouski, Viateur Gauthier, avait refusé catégoriquement de participer à la rencontre, donnant comme raison « l'inutile fonction du gouverneur général, contestée et décriée », l'état des finances publiques et des municipalités ainsi que le manque de temps, le 9 septembre étant occupé à travailler « pour payer de lourds impôts ».

Le maire de Pointe-au-Père, Guy Leclerc, avait soutenu la position défendue par son conseiller municipal. Des députés souverainistes ont aussi fait valoir leur opinion dans un débat qui avait plutôt divisé le monde municipal, plusieurs voyant les dépenses engendrées par cette rencontre difficile à justifier alors que le Québec et le monde municipal vivent à l'heure des « vaches maigres ».

Quant à l'invitation lancée par le conseiller municipal de Pointe-au-Père au gouverneur général de venir le rencontrer chez lui, elle doit, selon son secrétaire de presse, recevoir officiellement une réponse, comme toutes celles lancées au représentant de la reine d'Angleterre au Canada.

« Inutile fonction contestée et décriée », a rétorqué un conseiller



Jacques Jobin, conseiller municipal dans le district des Grands Boulevards, déposait sa candidature hier pour une troisième fois depuis 1989.

Jobin souhaite un conseil municipal minoritaire

Plus «sain pour la démocratie»

LAURA-JULIE PERREAULT

Le Soleil

QUÉBEC — Jacques Jobin, candidat aux prochaines élections municipales de la Ville de Québec, croit qu'un conseil municipal minoritaire serait «sain pour la démocratie» dans l'administration de la Ville.

Selon le candidat indépendant et conseiller actuel du district des Grands Boulevards, la situation politique actuelle rend possible l'élection d'un conseil minoritaire le 2 novembre.

Il notait que le maire L'Allier et son équipe du Rassemblement populaire essaient de décrocher un troisième mandat et pour se faire, devront affronter deux autres partis dans la lutte électorale. « En ce moment, le vrai pouvoir est entre les mains de l'exécutif », pointe le conseiller. Selon lui, ce conseil restreint prend les décisions importantes et les conseillers élus « font la vague et n'interviennent plus dans les réunions du conseil ».

M. Jobin remarque que les citoyens ont perdu leur intérêt pour le conseil municipal et se présentent rarement pour la période de questions qui leur est destinée. « Un conseil minoritaire permettrait au conseil de reprendre le pouvoir et obligerait les partis à créer des alliances dans certains dossiers, dans l'intérêt de la population », commentait-il, en entrevue avec LE SOLEIL.

Hier, alors qu'il déposait sa candidature, l'avocat de Québec se disait confiant de remporter le poste de conseiller pour une troisième fois consécutive. Il entend défendre les dossiers qui touchent particulièrement son district, dont le prolongement de l'autoroute Du Vallon. Le maire L'Allier annonçait également, hier, que ce projet compte parmi ses priorités électorales.

Le rôle de Québec en tant que capitale forte et le dossier de l'emploi pour les jeunes dans la région comptent aussi parmi les dossiers que Jacques Jobin veut soutenir lors d'un prochain mandat.

L'autoroute du Vallon, une priorité

L'homme élégant sait où aller pour s'offrir le chic d'une confection sur mesure.

L'événement « Complots sur mesure » de Holt Renfrew a sa faveur !

Notre événement semestriel « Complots sur mesure » bat son plein ! Soyez des premiers à choisir parmi notre prodigieuse collection de tissus fins. Optez pour un complet à la coupe classique ou dernier cri, avec veston droit ou croisé, sans déboursier un sou de plus !

Le complet
De 695 \$ à 795 \$

Le gilet
150 \$

Le blazer ou
le veston sport
550 \$

Le pantalon
supplémentaire
225 \$

Supplément pour les tailles 51 et plus.

Les chemises sur mesure sont aussi soldées !

Décidez du motif, de la teinte, du genre de poignets et du type de col que vous préférez. Un monogramme ainsi que le marquage de votre chemise à vos initiales vous seront offerts à titre gracieux.

La chemise en coton 100 fils
double épaisseur
100 \$ (prix courant : 135 \$)

La chemise en coton d'Égypte
\$150 (prix courant : 185 \$)

Pas plus de trois initiales. Supplément pour les encolures de 47 cm (18 1/2 po) ou plus, ainsi que pour les manches longues de 94 cm (37 po) ou plus.

LA BOUTIQUE POUR HOMMES
HOLT RENFREW

Québec : Place Sainte-Foy, (418) 656-6783
Montréal : rue Sherbrooke, angle de la Montagne,
(514) 842-5111 • Centre Rockland, (514) 738-3500
Fairview, Pointe-Claire, (514) 694-6310
Ottawa : 240, rue Sparks, (613) 238-2200



LE QUÉBEC LE CANADA

Un deuxième gardien de prison assassiné

Fourgon cellulaire pris d'assaut à Montréal

■ MONTREAL (PC) — Pour la deuxième fois en un peu plus de deux mois, un agent de la paix du ministère de la Sécurité publique a été assassiné hier matin à Montréal.

Le meurtre du gardien de prison Pierre Rondeau, 49 ans, qui se rendait du palais de justice de Montréal au Centre de détention Rivière-des-Prairies, a été abattu d'une quinzaine de coups de feu, tirés par des armes de poing de calibre .38 et .45, hier, vers 6h30, sur la rue du Tricentenaire, à Pointe-aux-Trembles.

Il avait effectué son arrêt obligatoire à la traversée de chemin de fer, près de la rue Victoria, lorsqu'une mini-fourgonnette lui a coupé le chemin. Deux hommes armés en sont sortis et ont criblé de balles le pare-brise et la vitre de côté du conducteur.

M. Rondeau aurait été atteint de six projectiles au thorax et à la tête. Il est mort sur place.

Son compagnon âgé de 51 ans, qui prenait place à l'avant du fourgon cellulaire, n'a pas été atteint. «C'est par miracle qu'il s'en est sorti indemne», estime Réjean Lagarde, président du Syndicat québécois des agents de la paix. On croit qu'il a eu le temps de se jeter sur le plancher, ce que M. Rondeau, gêné par le volant, n'a pu faire.

Les tueurs, qui auraient eu un troisième complice avec eux, se sont rendus deux kilomètres plus loin, où ils ont mis le feu à la mini-fourgonnette avant de s'enfuir à bord d'une automobile brune.

La mini-fourgonnette, volée le 6 août sur le Plateau Mont-Royal, n'a été qu'à moitié incendiée. Deux armes et des pièces de vêtements ont été retrouvées,

ce qui pourrait se révéler précieux pour les enquêteurs.

Furieux, attristés, tendus et craintifs, les gardiens de prison ont demandé une meilleure protection et dans les 48 prochaines heures, au moins, chaque fourgon sera escorté par une voiture de patrouille de la Sûreté du Québec.

«Mais il faut régler le problème à long terme, et de l'intérieur. Je préconise des gardiens armés et des transports à plusieurs véhicules se suivant à la queue leu leu», conclut M. Lagarde.

M. Rondeau avait 23 ans de service comme agent correctionnel. Il aurait eu le droit de prendre sa retraite dans deux ans.

Le meurtre de l'agent Rondeau a eu des effets immédiats sur le système carcéral et judiciaire de la région de Montréal, hier. Ainsi, la cinquantaine d'agents correctionnels du Centre de détention de Rivière-des-Prairies ont refusé de transporter les prévenus vers le palais de justice et ont refusé d'accomplir leurs tâches habituelles à l'intérieur de la prison.

Michel Lacoste, directeur territorial du ministère de la Sécurité publique pour la région de Montréal, a déclaré que cette sortie des gardiens n'était pas encore considérée comme un débrayage illégal.

Enfin, même si l'assassinat du gardien de prison Pierre Rondeau est la réplique exacte du type de meurtre commis habituellement par les motards criminalisés, les enquêteurs ne veulent pas sauter prématurément aux conclusions.

C'est le deuxième attentat meurtrier impliquant des gardiens de prison en moins de trois mois. Dans les deux cas, les tueurs semblaient viser l'uniforme plutôt que des individus en particulier.



La présidente de l'UMRCQ, Jacinthe Simard.

L'UMRCQ sera de la négo

Bouchard ouvert à céder la gestion des bâtiments scolaires aux villes

JULIE LEMIEUX

Le Soleil

QUÉBEC — L'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) se joint à la table nationale de négociations sur le dossier du 500 millions\$. Une décision qui découle de l'ouverture du gouvernement à l'idée de céder la gestion des bâtiments scolaires au monde municipal.

Satisfaite de sa rencontre avec le premier ministre Lucien Bouchard, hier, la présidente de l'UMRCQ, Jacinthe B. Simard, a confirmé que son organisme allait s'asseoir à la table des représentants de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du gouvernement afin de participer aux négociations en cours.

Selon Mme Simard, le premier ministre aurait admis que le dossier du transport scolaire avait «du plomb dans l'aile» et qu'il fallait donc s'ouvrir à d'autres pistes de solutions.

«Pour nous, le transport scolaire est un dossier difficile et il sera mis sur la table au niveau du comité national. Tout comme le dossier du transfert de la gestion des bâtiments scolaires, qui nous semble être à l'avantage des contribuables», a expliqué Mme Simard.

Selon l'UMRCQ, les municipalités sont mieux équipées pour gérer les bâtiments scolaires que pour s'occuper du transport des écoliers.

L'union a aussi l'intention de discuter d'un transfert possible de la gestion des HLM aux municipalités. Mais la présidente n'a pas voulu dévoiler ses autres cartes avant le début des négociations, précisant toutefois qu'elle tient à ce que le gouvernement permette aux petites municipalités de se soustraire à une éventuelle loi spéciale sur la main-d'œuvre.

Par contre, Mme Simard ne s'est pas gênée pour dire que le délai du 15 novembre, imposé par le gouvernement, était tout à fait irréaliste. Il faudra reporter cette date butoir, a-t-elle dit, car on n'arrivera jamais à un consensus raisonnable en une semaine.

Une opinion que ne partage pas le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel. «Notre date butoir demeure le 15 septembre, quitte à s'imposer un travail intensif dans les prochaines heures, et même les prochaines nuits», soumit-il.

M. Trudel a promis que toutes les propositions de l'UMRCQ et de l'UMQ allaient être analysées au cours de ces négociations intensives. «Devant l'ampleur de la situation, nous regretterions tous de négliger quelque piste que ce soit. Nous regarderons donc d'autres formules qui pourraient permettre d'atteindre l'objectif d'équité pour toutes les municipalités», a affirmé le ministre, qui avait lui-même proposé de transférer la facture du transport scolaire aux municipalités.

Selon Mme Simard, l'UMRCQ n'accepte toujours pas la facture de 500 millions \$ que veut lui imposer le gouvernement. «Mais puisqu'on nous dit que c'est inéluctable, on essaie de voir comment on pourrait s'organiser pour ne pas faire mentir M. Bouchard qui a promis d'arriver au déficit zéro sans augmentation de taxes», a-t-elle argué.

Une date butoir tout à fait irréaliste, dit l'UMRCQ

Trois corps policiers enquêtent sur l'attentat



En état de choc, les employés du centre de détention de Rivière-des-Prairies ont quitté le travail.

Vive inquiétude à Québec et Donnacona

«Quand, où et qui sera le troisième?» s'interrogent les gardiens

CLAUDETTE SAMSON

Le Soleil

QUÉBEC — «C'est un assassinat pur, un geste barbare, sans explication logique...»

Le directeur du centre de détention de Québec, Richard Pelletier, n'avait guère de mots pour commenter le meurtre de l'agent correctionnel Pierre Rondeau, à Montréal, hier matin.

La directive du ministère de la Sécurité publique visant à faire escorter les agents correctionnels par des policiers de la Sûreté du Québec lors du transport de détenus sera appliquée à Québec comme ailleurs. Il s'agit d'une mesure temporaire, qui sera réévaluée dans quelques jours, en même temps qu'un comité paritaire étudiera d'autres actions, note l'attachée de presse du ministre de la Sécurité publique, Esther Boily.

Ce deuxième meurtre d'un gardien de prison en moins de trois mois ne peut être perçu comme un geste isolé, commente le directeur du Centre de détention de Québec.

«Alors, s'il y en a eu deux, que croyez-vous qu'ils (les gardiens) se disent? Vaut-il y en avoir un troisième, où, qui et comment... C'est humain», lâche M. Pelletier, conscient que la gestion humaine de cette crise risque d'être difficile.

«Une tentative d'évasion, on peut toujours y trouver une explication logique. Mais là, on dit quoi pour ré-

conforter nos gens?»

DONNACONA

L'onde de choc s'est fait sentir jusqu'au pénitencier fédéral de Donnacona, bien que les deux attentats aient été commis contre des agents de la paix de centres de détention provinciaux, et bien que les techniques de transport des détenus n'y soient pas les mêmes.

La différence essentielle entre les deux, c'est que les gardiens de prison fédéraux, qui ont affaire à une clientèle plus «musclée», sont toujours armés

dans leurs déplacements, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur d'éventuels agresseurs, concède le porte-parole de la direction, Pierre Laplante, appuyé en cela par le président du syndicat, Pierre Mallette.

N'empêche que la direction a commencé hier à rencontrer ses employés pour leur rappeler les mesures de prudence qui s'imposent lors du transport de détenus. De nouvelles mesures de sécurité ont aussi été adoptées, que la direction ne veut bien sûr pas dévoiler.

«Nous, ce qui nous frappe, c'est le côté gratuit du geste commis», commentait pour sa part Pierre Mallette, en soulignant qu'une rencontre doit avoir lieu cette semaine entre les présidents syndicaux des pénitenciers. «C'est sûr que ça va être en tête de liste des discussions», laisse tomber le représentant du pénitencier de Donnacona.

Le côté «gratuit» du geste en étonne plus d'un



Le directeur du Centre de détention de Québec, Richard Pelletier.

DU JAMAIS VU ! VENEZ DÉCOUVRIR

Ils seront tous là !
Les experts et les sommités mondiales du domaine de la qualité !

LES 1^{re} ET 2 OCTOBRE
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

CONGRÈS ET LANCEMENT DU MOIS DE LA QUALITÉ

Une invitation de



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce,
de la Science et de la Technologie

Hydro Québec

Bell

INSCRIVEZ-VOUS EN COMPOSANT
LE (514) 868-0880

VOLET INTERNATIONAL
le 2 octobre
Coût : 275 \$ + taxes

VOLET INTERPERSONNEL
ET VOLET INTERNATIONAL
les 1^{er} et 2 octobre
Coût : 95 \$ + taxes



Armand V. Feigenbaum
Père du concept de la
gestion totale du contrôle
de la qualité (TQC)



James H. Harrington
Président de l'Académie
Internationale de la Qualité



A. Blanton Godfrey
Président de
Juran Institute



Yoshio Kondo
Professeur émérite de
l'Université de Kyoto



Edward Fuchs
Associé et directeur
exécutif de
Consulting for
exceptional
Performance

les plus récentes pratiques et les nouvelles
tendances mondiales en gestion de la qualité

Postes: c'est l'impasse

Le syndicat demande un droit de grève

OTTAWA (PC) — Le processus de conciliation pour empêcher une grève des postes aura finalement débouché sur une impasse, hier, alors que le syndicat et le gouvernement fédéral se sont mutuellement accusés d'être de mauvaise foi.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes a fait savoir qu'il demanderait formellement au ministre du Travail, Lawrence MacCauley, le droit de déclencher la grève. Le président du STTP, Darrell Tingley, a de plus déclaré en conférence de presse que la Société canadienne des postes n'acceptera de négocier sérieusement

que lorsqu'elle sera confrontée à la menace d'une grève imminente.

En vertu de la loi, les conciliateurs ont maintenant 14 jours pour rédiger leur rapport sur l'état

des négociations entre les deux parties et le remettre au ministre. Le ministre aura ensuite 15 jours pour y répondre.

Essentiellement, deux options s'offrent au ministre. Il pourrait contraindre les parties à se soumettre à un nouveau processus de conciliation, devant une commission spécialement désignée pour l'occasion. Ou encore il pourrait décider qu'il appartient aux deux parties de régler leur différend en leur permettant de recourir aux moyens de pression, soit une grève légale de la part du syndicat ou un lock-out de la part de la société d'État, après un délai de sept jours.

Ce qui signifie qu'une grève des postes ne pourrait survenir avant 36 jours au plus tôt.

D'autre part, la Société canadienne des postes ainsi que le ministre dont elle relève, Alfonso Gagliano, ont accusé le STTP de négocier de mauvaise foi dans l'intention délibérée de déclencher la grève.

Même le conciliateur qui a tenté au cours des deux dernières semaines d'aiguiller les négociations dans la bonne direction avouait son impuissance, hier.

« Le ministre a indiqué que la grève serait très courte et qu'un projet de loi de retour au travail serait vite déposé », est-il écrit dans une note de service rendue publique par le STTP.

M. Tingley voit dans cette note de service la preuve que le gouvernement dirige ces négociations en coulisses.

Médicament pour réduire les symptômes de la sclérose en plaques

MONTREAL (PC) — Un nouveau médicament, qui réduit la fréquence des poussées de symptômes chez les personnes atteintes de sclérose en plaques, vient d'être autorisé par Santé Canada.

Le Copaxone, aussi connu sous le nom de Copolymère-1, est injecté une fois par jour, en doses de 20 milligrammes.

Les personnes atteintes de sclérose en plaques rémittente ont des poussées de symptômes, pendant lesquelles elles souffrent entre autres de troubles de la vue, de problèmes de coordination ou d'équilibre. Ces épisodes sont suivis de périodes de rémission. Dans certains cas, les poussées de symptômes sont telles qu'elles peuvent paralyser la personne durant des semaines.

Lors d'essais cliniques sur une période de deux ans, auprès de 251 patients, le Copaxone a réduit la fréquence de ces poussées de symptômes de 29 %.

Le Copaxone entraîne des effets secondaires, comme une réaction au point d'injection et des douleurs au thorax. Environ 10 % des personnes à qui on a injecté le médicament ont rapporté ces effets secondaires, de même que de l'anxiété, des palpitations, etc.

Le Copaxone vient d'être autorisé au Canada, alors qu'aux États-Unis, il l'est depuis le mois de décembre dernier. Les démarches ont été entreprises auprès des gouvernements concernés afin qu'il fasse partie de la liste des médicaments remboursés.

Le Copaxone est coûteux, soit environ 33 \$ par jour.

Rien ne presse à la SQ

Entre 3 et 4 ans pour la conclusion des plaintes disciplinaires

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

■ MONTREAL — À la Sûreté du Québec (SQ), le traitement des plaintes disciplinaires est d'une lenteur telle que la décision finale prend de trois à quatre ans à venir, ce qui n'est pas sans entraîner des coûts énormes, tant au plan fonctionnel que budgétaire. Les plaintes reliées à l'affaire Matticks ne font pas exception.

C'est sur ce piètre constat que s'est terminée la 16^e et dernière journée du témoignage du directeur général adjoint Gilles Falardeau, hier, à la commission Poitras qui enquête depuis 49 jours sur la SQ.

M. Falardeau est celui qui a coordonné les enquêtes internes menées dans la foulée des cafouillages policiers commis lors des perquisitions chez les Matticks, en mai 1994 et par la suite.

Pas moins d'une trentaine de policiers ont refusé de fournir un rapport, comme l'exigeait la direction de la SQ, sur leur emploi du temps le jour de la perquisition.

À l'heure actuelle, de tous les dossiers reliés à l'affaire Matticks qui

ont été soumis à la division des affaires internes, un seul est complété.

« Tout le reste est à venir quant aux décisions finales », a reconnu M. Falardeau.

Ce dernier estime qu'il s'agit là d'un rythme « exceptionnel » par sa lenteur. Selon lui, une fois terminé l'examen de la plainte, il s'écoule généralement un an avant que tombe la décision.

Dans le cas des policiers ayant refusé de fournir un rapport, les citations disciplinaires

n'ont été transmises par les autorités de la SQ à sa division d'examen de plaintes que le 18 mars 1996, a-t-on appris hier.

Par la suite, le procureur de la commission, Me Richard Masson s'est en-

tretenu avec le témoin des impacts négatifs résultant de la lenteur du processus disciplinaire à la SQ.

Que faites-vous quand un policier ayant une plainte disciplinaire en suspens demande un changement de poste, de nouvelles responsabilités ou recherche une promotion? a-t-il demandé en substance.

« Les superviseurs de ces policiers font-ils comme si de rien n'était? », a-t-il ajouté.

« La lenteur du mécanisme entraîne des difficultés de gestion », a répondu M. Falardeau.

MANQUEMENTS MINEURS

« Il y a généralement une centaine de dossiers soumis par année. L'an dernier, 30 dossiers ont été traités de sorte que les retards s'accumulent. Il se trouve des dossiers qui datent de trois à quatre ans », a-t-il dit.

M. Falardeau a tenu à faire remarquer que la plupart des dossiers avaient trait à des manquements mineurs.

M^{re} Masson est toutefois revenu à la charge en lui demandant quel sort était réservé aux policiers accusés de fabrication de preuve et de parjure, par exemple.

M. Falardeau a expliqué que le directeur général déterminait le degré de confiance devant être réservée à chaque policier avec l'aide du responsable des affaires internes.

Le directeur général décide alors si le policier doit être relevé de ses fonctions ou pas, avec solde ou pas, occuper des fonctions administratives ou demeurer chez lui jusqu'à ce que tombe une décision finale.

M. Falardeau ignore l'ampleur des ressources financières qui sont gobées par ce processus disciplinaire.

Quoi qu'il en soit, le témoignage du directeur général adjoint Georges Boilard, amorcé en après-midi hier, se poursuit aujourd'hui.

M. Boilard a pris la relève à la direction de la SQ, du 18 octobre au 21 novembre, à la suite du retrait de Serge Barbeau, ordonné par le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault.



Gilles Falardeau

LA VENTE LA PLUS PERCUTANTE DE L'ANNÉE EST DE RETOUR!

LA VENTE GOLOSSALE

CHRYSLER



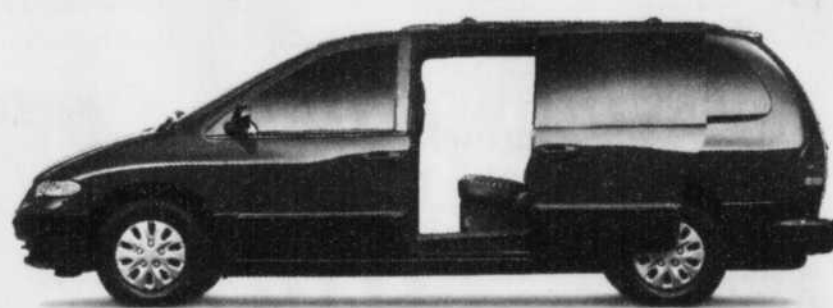
Remise additionnelle consentie sur les modèles 3 portes 1997 en stock.

19 788 \$*

DODGE CARAVAN/PLYMOUTH VOYAGER 1997

Ensemble 24T :

- Moteur V6 de 3 litres • Climatiseur • Transmission automatique
- Deux sacs gonflables • Radio AM/FM stéréo
- Sièges à roulettes Easy OUT^{MC}



La seconde porte coulissante est offerte sans frais supplémentaires sur tous les modèles 1997.

20 288 \$* ou 229 \$**

par mois. Location, terme de 30 mois.

Comptant initial de 2 780 \$

DODGE CARAVAN/PLYMOUTH VOYAGER 1997

Ensemble 24T + GKD :

- Moteur V6 de 3 litres • Climatiseur • Transmission automatique
- Deux sacs gonflables • Radio AM/FM stéréo
- Sièges à roulettes Easy OUT^{MC}



20 388 \$* ou 259 \$**

par mois. Location, terme de 30 mois.

Comptant initial de 3 724 \$

CHRYSLER INTREPID 1997

Ensemble 22C :

- Moteur V6 de 3,3 litres • Climatiseur • Deux sacs gonflables
- Transmission automatique à 4 rapports • Radio-cassette AM/FM stéréo
- Vitres et verrouillage des portes électriques
- Phares antibrouillard



17 788 \$* ou 219 \$**

par mois. Location, terme de 30 mois.

Comptant initial de 2 821 \$

DODGE STRATUS/PLYMOUTH BREEZE 1997

Ensemble 24A :

- Moteur 2,4 litres à 16 soupapes et 150 chevaux • Climatiseur
- Deux sacs gonflables • Volant inclinable • Transmission automatique à 4 rapports • Radio AM/FM stéréo • Poutres de renfort latérales
- Régulateur de vitesse

CHRYSLER INSCRIRA VOTRE NOM SUR LE SENTIER TRANSCANADIEN!



Chrysler est l'un des commanditaires fondateurs du projet de Sentier Transcanadien. Ainsi, au moment de l'achat ou de la location de n'importe quel véhicule Chrysler en juillet, août et septembre, nous achèterons un mètre du Sentier de votre part et nous afficherons votre nom de façon permanente dans le pavillon de votre choix bordant le Sentier. Passez voir votre concessionnaire Chrysler.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



* Toutes remises incluses. Taxe sur le climatiseur incluse. Transport, immatriculation, taxes et assurances en sus. Offre d'une durée limitée. Détails chez les concessionnaires participants.

** Tarif mensuel établi d'après la description des véhicules ci-haut. Location, terme de 30 mois. Comptant initial ou échange équivalent. Le premier versement sera exigé. Taxe sur le climatiseur incluse. Transport, immatriculation, taxes et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 c le km. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants.

Ces offres sont mutuellement exclusives et ne peuvent être combinées à aucune autre. Le concessionnaire peut louer ou vendre à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks.

RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX À CALGARY

Jean Charest y va d'un appel à la prudence de cinq pages



Jean Charest a convoqué la presse, hier, à Ottawa.

JOEL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — L'heure n'est pas encore venue de procéder à des modifications constitutionnelles, estime le chef du Parti conservateur Jean Charest, qui met ainsi en garde les premiers ministres des provinces contre l'idée de s'aventurer trop rapidement sur ce terrain.

À quelques jours de leur réunion tant attendue des 14 et 15 septembre, à Calgary, où ils doivent explorer une façon de relancer les négociations constitutionnelles, le chef conservateur leur soumet une série de suggestions dans une longue lettre de cinq pages.

Selon le chef conservateur, il faut d'abord attendre qu'un gouvernement fédéraliste soit élu au Québec avant de modifier la loi fondamentale du pays.

« Toute discussion sérieuse sur la modification de la Constitution ne peut avoir lieu tant que le Québec n'aura pas élu un gouvernement prêt et disposé à s'engager dans un tel processus », soutient-il dans sa missive dont copie a aussi été envoyée au premier ministre Lucien Bouchard.

Toutefois, lorsque le moment sera propice à des changements constitutionnels, les premiers ministres devront être prêts à agir rapidement.

UNE DÉCLARATION

En faisant cette mise en garde, Jean Charest se range du côté du premier ministre ontarien Mike Harris, qui s'oppose à toutes modifications constitutionnelles peaufinées sans avoir le son de cloche du gouvernement québécois. Dans l'intervalle, M. Charest recommande aux premiers ministres de concocter « un plan d'action national » modeste et réaliste, qui pourrait prendre la forme d'une « déclaration de Calgary », donnant ainsi au pays l'occasion de « tourner enfin la page sur

l'ère des accords du lac Meech ».

Cette déclaration permettrait aux dirigeants provinciaux d'affirmer leur volonté de reconnaître le caractère distinct du Québec et de proposer un rééquilibrage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, et une réforme d'institutions nationales comme le Sénat.

Elle devrait être adressée d'abord et avant tout aux Québécois, qui iront aux urnes vraisemblablement l'an prochain et pourraient ainsi être persuadés de voter en faveur du seul parti fédéraliste au Québec, le Parti libéral de Daniel Johnson.

Ensuite, les parlementaires à Ottawa devraient prendre acte des propositions de changements des premiers ministres en mettant sur pied un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat.

Car le chef conservateur estime qu'il ne faut pas que la démarche des premiers ministres des provinces devienne un prétexte au gouvernement Chrétien pour sombrer dans l'immobilisme quant au dossier de l'unité nationale.

Comme ce dossier est d'une grande

importance, Jean Charest croit que les chefs des cinq formations politiques, y compris le premier ministre Chrétien, devraient siéger à ce comité, qui devrait avoir un mandat précis et un court délai pour faire rapport.

« L'avenir du Canada revêt une importance suffisante pour que nous mettions de côté toute divergence partisane », a-t-il soumis.

Cela dit, Jean Charest met aussi en garde les chefs de gouvernements provinciaux contre la tentation de tenir de longues et acrimonieuses consultations publiques, voie que semblent privilégier l'Ontarien Mike Harris et l'Albertain Ralph Klein.

Au sujet de la reconnaissance du caractère distinct du Québec, Jean Charest invite enfin les premiers ministres à faire un « effort de pédagogie » auprès de leurs électeurs respectifs.

« Il faut bien expliquer aux Canadiens ce que nous recherchons en abordant ce dossier. Il faut se sortir de ce débat démagogique dans lequel on s'est emporté sur les mots "société distincte", a-t-il affirmé.

VOTE AUX ÉLECTIONS
MUNICIPALES DE 1995Monique Simard et
son époux plaident
l'ignorance

MONTREAL (PC) — La députée péquiste de La Prairie, Monique Simard, et son mari ont reconnu hier, en cour pénale, qu'ils ont « voté sans droit » aux dernières élections d'Outremont. Mais, précisent-ils, sans savoir qu'ils agissaient illégalement.

La députée a été acquittée, il y a un an, d'avoir fait des déclarations mensongères aux recenseurs à la veille du scrutin municipal du 5 novembre 1995. Subséquentement, le député libéral d'Argenteuil, Régent Beaudet, a porté une nouvelle plainte, qui formule l'infraction autrement: celle du « vote sans droit ».

Quand on a recensé le couple Monique et Marcel Simard, le 6 septembre 1995, pour les municipales, il fallait qu'ils fussent domiciliés à Outremont depuis au moins 12 mois. Or, même s'ils avaient demeuré longtemps rue Champagne, les époux avaient élu domicile à Sainte-Adèle de juin à novembre 1994, parce que M^{me} Simard se présentait à l'élection provinciale de Bertrand en septembre 1994. Défaite, elle reprenait, avec son mari, le domicile d'Outremont en novembre 1994. De sorte qu'au recensement de septembre 1995, le couple n'y était revenu que depuis dix mois.

ELLE DEVAIT POURTANT SAVOIR...

Lors du passage des recenseurs, la question ne fut posée ni soulevée par personne, les époux ont signé la fiche de recensement sans en lire les détails, les noms du couple se sont retrouvés sur la liste électorale, et les époux ont voté.

La poursuite plaide que M^{me} Simard devait savoir de quoi elle parlait car, à la même époque, elle reprochait au candidat libéral qui l'a défaite dans Bertrand d'avoir amené des électeurs à « voter illégalement ». Le procureur de M^{me} Simard, M^e Pierre Poupart, soutient qu'il est très possible qu'un citoyen vote sans droit sans avoir une connaissance préalable de l'illégalité de son geste. Le juge François Doyon décidera de la culpabilité du couple le 29 septembre.

EN BREF

La SSJBM en cour pour sa pub
des « traîtres » de 1981

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) était en cour supérieure, hier, pour défendre sa position sur une publicité qu'elle a fait paraître en 1981, accusant de « traîtres » les 67 députés qui ont voté le rapatriement de la Constitution. En 1982, quatre des députés visés s'étaient vu refuser une injonction interdisant la distribution de cette affiche; ils l'obtenaient en cour d'appel, en février 1983. Depuis, deux députés ont maintenu une poursuite en dommages et intérêts contre la SSJBM, soit Céline Hervieux-Payette et David Berger. La SSJBM argumentait, à l'époque, que le mot « traître » faisait partie du langage politique dans des situations fortes. Elle devra démontrer, aujourd'hui, que cette pub de 1981 n'a pas causé de dommage à la vie privée et publique des deux demandeurs. (PC)

SUPER SPÉCIAL DE LA RENTRÉE

0\$ COMPTANT!
Maintenant certifié ISO 9001, Novel et Windows

FORMATION GRATUITE

Payable en mars 1998*

LIVRAISON ET INSTALLATION GRATUITES

Ouvert 7 jours

MONITEUR 14" SVGA color. seulement 249\$

ORDINATEUR 200 MMX NOUVELLE TECHNOLOGIE

- Chipset Intel Triton II • 512 k cache
- Disque rigide 1.3 GIG
- Carte vidéo 64 bits 2 Mo MPEG
- Haut-parleurs de 80 watts amplifiés
- CD-ROM 24X • Clavier fr. Win 95
- Tapis • souris • Carte de son 16 bits
- Windows 95 fr. CD
- Possibilité de configuration selon vos besoins

32 Mo RAM EDO

Seulement 1397\$

GARANTIE 2 ANS PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE SOUTIEN TECHNIQUE EN TOUT TEMPS

sélectronic

LE LEADER EN INFORMATIQUE

600, Belvédère, 1 (888) 687-4545

Succursale Place de la Cité (porte n° 5) 658-4535

Mercredi en folie

1 seul jour - le 10 septembre seulement!

10% à 50% de rabais*

Rabais supplémentaire de 50%

Pour hommes:

• Tous les vêtements à prix déjà réduits

Pour enfants:

• Tous les vêtements, chaussures et jouets à prix déjà réduits

Rabais supplémentaire de 25%

Pour femmes:

• Tous les vêtements Tommy Hilfiger, Lauren, Jones New York, Jax, Peter Nygard, Liz Claiborne et Emma James à prix déjà réduits

40% de rabais

Pour femmes:

• Tous les chemisiers rayés à manches longues et les vestes chino Casual Connection à prix courant
• Vêtements de nuit Frenchmaid à prix courant

30% de rabais

Pour femmes:

• Tous les dessous Arianne à prix courant
• Tous les peignoirs Caulfeild à prix courant

25% de rabais

Pour hommes:

• Tous les vêtements sport PGA à prix courant

20% de rabais

Pour le foyer:

• Tous les ensembles matelas-sommier, modèles en montre et canapés-lits discontinués et fin de série
• Tous les couverts de vaisselle 5 pièces Mikasa et les ensembles de couverts 5 pièces Splendide à prix courant
• Tous les verres sur pied Claudia et Diana à prix courant
• Tous les services de couverts 20 pièces Lagostina à prix courant
• Tous les services de vaisselle 20 pièces Nikko à prix courant
• Tous les articles en verre, sur pied et décoratifs Bormioli à prix courant
• Toute la literie et tous les accessoires de salle de bains coordonnés à prix courant en stock

Pas de TPS ni de TVQ**

• Tous les bijoux et les montres à prix courant et à prix déjà réduits (sauf en or fin, de succession, Gucci et Dior)
• Toutes les chaussures et tous les sacs à main à prix courant (sauf Easy Spirit)

La vente Bébé adoré se poursuit

jusqu'au 21 septembre 1997.

Jusqu'à 30% de rabais
sur tout ce dont bébé a besoin!

Si vous l'avez, utilisez-la. Vos achats sont garantis.



EATON

*Toutes ces offres sont en vigueur le mercredi 10 septembre 1997. La sélection varie selon le magasin. Certaines exceptions s'appliquent; détails en magasin. Ces rabais ne peuvent être jumelés à toute autre offre, y compris les articles « 2 pour » ou « 3 pour » à prix courant. Ces rabais s'appliquent aux articles à prix courant, sauf indication contraire. Achats en personne seulement. Solderie des manufacturiers, magasins entrepôt et centres de liquidation non compris.

** Nous déduisons de votre achat un montant équivalent à la TPS et à la TVQ.

La violence conjugale en progression constante

Une hausse de 33% des dénonciations est prévue seulement cette année

HULL (PC) — Loin de régresser, la violence conjugale ne cesse de progresser, à un point tel que l'on prévoit cette année une augmentation de 33% du nombre de dossiers de violence conjugale qui aboutiront vraisemblablement devant les tribunaux.

Malgré toute une série de mesures préventives autant que dissuasives mises en place au cours des dernières années pour contrer ce phénomène nouveau, disent certains, les statistiques révèlent une augmentation importante du nombre de dossiers du genre ouverts annuellement.

En 1996, Claire Beaulieu, une crimi-

nologue de formation par qui transigent, depuis plus d'un an, tous les dossiers de violence conjugale qui entrent au bureau des substituts de la Couronne à Hull, a dû traiter environ 400 dossiers de violence conjugale.

Entre janvier et juin 1997, elle a vu atterrir sur sa table pas moins de 300 nouveaux dossiers, ce qui, par simple projection, pourrait représenter plus de 600 dossiers sur une base annuelle. À ce chiffre, il faut ajouter ceux qui ont été ouverts l'année précédente et qui sont encore actifs.

Cette augmentation importante, selon M^{me} Beaulieu, s'explique notam-

ment par le fait que les mentalités changent face à ce problème, alors que ce que l'on appelait auparavant de « petites chicanes » fait aujourd'hui l'objet de dénonciations.

Si le nombre de cas judiciairisés connaît une augmentation, le taux de fréquentation des maisons refuges pour femmes violentées va aussi s'accroissant, puisque les établissements concernés doivent non seulement dépanner les femmes qui ont choisi de recourir aux tribunaux, mais encore celles qui re-

**La moitié
des femmes
violentées
retirent leur
plainte**

cherchent un abri temporaire après avoir quitté un conjoint, un époux ou encore un simple ami en proie à une crise d'agressivité.

PROGRAMMES D'AIDE

Comme partie de solution au problème, sont venus se greffer, au cours des dernières années, différents programmes qui, sous forme de thérapie, offrent de l'aide et du soutien aux auteurs de violence conjugale, dans l'espoir de modifier des comportements hérités d'une culture et de stéréotypes qui ont la vie dure. D'autres

programmes visent aussi à venir en aide aux enfants témoins de scènes de violence.

Mais, pour les différents intervenants, la lutte à la violence tarde à livrer la récolte escomptée puisque, selon Claire Beaulieu, si les différentes thérapies démontrent une efficacité relative en ce qui a trait à la violence physique, elles ne réussissent guère en matière de violence verbale.

Autre statistique révélatrice, près de la moitié des femmes qui ont recours aux tribunaux réclament, en cours de procédures, le retrait de leur plainte, disant ne plus vouloir témoigner.

COURS DU SOIR

DÉBUT: 10 septembre 1997

WORD, version 7.0 WINDOWS
WORD AVANCÉ, version 7.0 WINDOWS
EXCEL 5.0 WINDOWS
ACCESS 2.0 WINDOWS
MICRO-ORDINATEUR ET
APPLICATIONS BUREAUTIQUES
FRANÇAIS ÉCRIT
ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE 104
ANGLAIS INTERMÉDIAIRE 301
ANGLAIS DES AFFAIRES 308
COMPTABILITÉ
FORTUNE 1000 DE BASE
FORTUNE 1000 SPÉCIALISÉ
DACTYLOGRAPHIE 1

lundi et mercredi
mardi et jeudi
mardi et jeudi
lundi et mercredi
mardi et jeudi
lundi et mercredi
mardi et jeudi
mardi et jeudi
lundi et mercredi
lundi et mercredi
lundi et mercredi
mardi et jeudi

INSCRIPTION DÈS MAINTENANT

B
LE COLLÈGE
BART

Orienté vers l'avenir
depuis plus de 80 ans

522-3906

751, côte d'Abraham
Québec

Millions \$ octroyés à des criminels

Pétition pour changer les règles d'indemnisation

LAURA-JULIE PERREAULT

Le Soleil

■ QUÉBEC — Chaque année, la SAAQ verse près de 194,4 millions \$ d'indemnités, soit près de 25% de son budget, aux individus impliqués dans des accidents de la route causés par des conducteurs aux facultés affaiblies. Une bonne partie de ce montant est octroyée aux criminels de la route.

Hier, une coalition, composée d'une vingtaine de victimes et de leurs proches, rencontrait les médias pour exprimer son indignation face à la Loi de l'assurance automobile du Québec, qui indemnise les criminels autant, sinon plus, que les victimes.

Les parents de Claude Giroux, jeune homme décédé avec trois de ses amis suite à un accident causé par Patrice Galipeau, le 7 septembre 1984, rappelaient que le militaire, trouvé coupable de négligence criminelle, a reçu plus de 100 000 \$ depuis l'accident.

De son côté, la famille Giroux a reçu un maigre 8000 \$ pour combler la perte de leur fils. « Ça nous a brisé en dedans », confiait Denis Giroux, qui croit que la loi devrait être plus punitive.

PAS DE RECOURS CIVIL

« Si votre agresseur a eu la bonne idée de vous blesser à l'aide d'une au-

tomobile, vous n'avez aucun recours contre lui. Il peut même être indemnisé. C'est le monde à l'envers ! » ironisait l'avocat Marc Bellemare, défenseur des victimes de la route, en précisant que la situation est tout autre si un crime est commis à l'aide d'un couteau ou d'un fusil.

Il ajoutait que ce sont les contribuables, par l'entremise de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), et non les criminels qui paient les pots cassés.

M. Bellemare et un organisme provincial représentant les accidentés du travail et de l'automobile (DATTAQ) attendent de pied ferme la Commission parlementaire qui devrait permettre la modification de cette loi en 1998 ou 1999.

POUR UN CHANGEMENT

Pour se préparer à faire valoir son point de vue, DATTAQ fait présentement circuler une pétition parmi la po-



LE SOLEIL, J.-M. VILLENEUVE

Pour Antonio Chouinard, père d'une jeune femme tuée par un chauffard en 1995, la douleur est toujours là.

pulation du Québec. Cette pétition demande que les victimes d'actes criminels commis sur la route puissent poursuivre les coupables devant les tribunaux civils, que les coupables ne soient plus indemnisés par la SAAQ s'il se blessent en perpétrant leur crime, et que ces derniers remboursent la SAAQ pour les indemnités versées aux victimes, si leur revenu le permet.

Un sondage produit par Léger et Léger en 1996, concernant la criminalité routière, montre que plus de 80% des Québécois soutiennent leurs trois revendications.

Martin Cadieux, porte-parole de DAATAQ, précisait que Jacques Parizeau et Lisette Lapointe, tous deux actifs dans ce dossier après l'accident du fils de M^{me} Lapointe, ont décidé de ne plus s'impliquer pour l'instant.

OUVERTURE

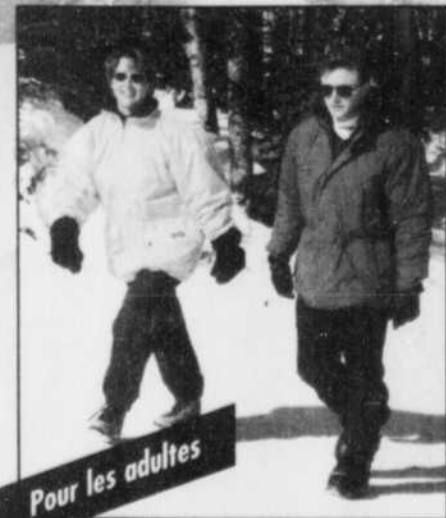
LE 9 SEPTEMBRE

Spécial
d'ouverture :
jusqu'à
25%
d'économie.

Pour les motoneigistes



Pour les enfants



Pour les adultes

ALASKA

Leader en vêtements pour motoneigistes

OZONE

Des vêtements de plein air
pour toute la famille.

Québécois et conçus
pour l'hiver québécois.

GRATUIT
Un foulard de
16,95 \$
à tout achat d'un vêtement
Ozone ou Alaska.

Jusqu'au 21 septembre 1997 seulement

CROFT
VÊTEMENTS D'HIVER ET DE PLEIN AIR

710, rue Bouvier, Québec
622-1340

ON A TOUT POUR JOUER DEHORS

Apprenez l'anglais chez Berlitz sinon . . .

**vous paierez
encore,
et encore,
et encore!**

Berlitz, l'unique école de langues où vous parlerez et comprendrez l'anglais dès le premier cours. C'est prouvé! Berlitz vous propose la méthode la plus rapide, la plus efficace et la plus agréable pour apprendre l'anglais. Le prix est abordable, en cours privés ou de groupe. Téléphonez-nous aujourd'hui même pour obtenir une évaluation gratuite.

Cours d'anglais
à partir de 275 \$

Berlitz

880, aut. Dufferin -
Montmorency
529.6161

© 1997 Berlitz Canada Inc.

LA VENTE LA PLUS PERCUTANTE DE L'ANNÉE EST DE RETOUR!

LA VENTE COLOSSALE

CHRYSLER

La seconde porte coulissante est offerte sans frais supplémentaires sur tous les modèles 1997.

19999\$ ou **229\$**
par mois. Location, terme de 30 mois.
Transport et taxes en sus. Comptant initial de 2790\$

PLYMOUTH VOYAGER 1997

Ensemble 2AT + GKD
• Moteur V6 de 3 litres • Climatisation • Transmission automatique • Deux sacs gonflables • Radio AM-FM stéréo • Sièges à roulettes Easy OUT™

GOSSELIN
CHRYSLER-PLYMOUTH-JEEP-EAGLE-CAMIONS DODGE
ST-NICOLAS 831-2050

Uniquement Pour vous

MAUDE

On la remarque, on la suit des yeux, personne n'est indifférent...

Anna Montana NEW MEN K.T. BASSET GEIGER JOBIS

PLACE DE LA CITÉ 656-8198

LE MONDE

Autre rebuffade des Spencer à la royauté

Pas de rétablissement du titre d'Altesse royale à Diana; désaccords au sujet des obsèques de samedi

■ LONDRES (AP, AFP) — La famille Spencer a annoncé, hier, avoir rejeté une proposition de Buckingham Palace tendant à rendre à Lady Diana, à titre posthume, le titre d'Altesse royale qui lui avait été retiré il y a un an après son divorce.

Il s'agit là d'une nouvelle rebuffade infligée à la famille royale par l'unique frère de la princesse de Galles, le comte Spencer. Ce dernier a remercié le public du monde entier « qui a exprimé sa peine à la mort de Diana, à moi-même et à ma famille au cours des huit derniers jours ».

Certains journaux ayant fait campagne la semaine dernière pour que soit rendu à Diana le titre de « HRH » (Her Royal Highness), le Palais avait annoncé, hier matin, avoir évoqué cette possibilité avec la famille. « L'opinion très ferme (de la famille) est que la princesse elle-même n'aurait pas souhaité de changement dans la manière et dans le titre par lesquels elle était connue au moment de sa mort », a annoncé, hier, le Palais. « La famille Spencer elle-même ne souhaite pas non plus que cela soit changé ».

Cette position devait être confirmée par les Spencer. Dans sa déclaration publiée hier après-midi, le frère de Diana note : « Les fleurs, les lettres, les télégrammes, par dizaines de milliers, ont été pour nous une source de réconfort et de fierté et nous ont véritablement aidés à pleurer sa mort. Le fait de savoir que la vie de Diana a tant apporté à tant de gens peut être mis en regard de l'espoir que, dans la mort, son legs sera immortel ».

Alors que les Britanniques reprenaient le travail, hier, la foule apportait encore des fleurs devant des sanctuaires improvisés dédiés à la « reine des cœurs ». Des journaux à scandales déclaraient faire amende honorable et juraient de respecter désormais la vie privée des princes, et les dons affluaient au « Fonds du souvenir de Diana, Princesse de Galles ». Les appels téléphoniques sur la ligne spéciale pour recevoir les promesses de dons affluaient au rythme de 350 par heure, ont annoncé les organisateurs.

CHARLES CONTRE LA REINE ?

Par ailleurs, une polémique a éclaté, hier soir, après des informations de presse selon lesquelles un conflit a opposé la reine à son fils, le prince Charles, à propos de la dimension à donner aux obsèques de Diana, ce que Buckingham a catégoriquement démenti.

La chaîne télévision Channel 4, à l'origine de la controverse, a également affirmé que le frère de Diana a eu jusqu'au dernier moment maille à partir avec la famille royale pour régler le déroulement des funérailles. Mais, là encore, le comte Spencer a immédiatement réfuté ces allégations.

La famille royale souhaitait au départ donner un caractère purement privé et non national aux obsèques de

la princesse de Galles, selon Channel 4, qui cite des « sources haut placées » non identifiées. La chaîne a maintenu ses informations malgré la cascade de démentis.

Dans les heures qui ont suivi le décès de Diana, Elizabeth II, son époux le duc d'Édimbourg, son secrétaire particulier, Sir Robert Fellowes, et ses conseillers, auraient fait savoir au prince Charles qu'ils voulaient que la dépouille de Diana repose dans un édifice privé et non dans un palais royal, dans l'attente des obsèques.

VIOLENTE DISPUTE

Une « violente dispute » a éclaté entre Charles et Sir Fellowes dans la résidence royale de Balmoral (Écosse), a ajouté Channel 4, selon laquelle le prince a fini par lancer au secrétaire particulier de sa mère d'aller « se faire empaler sur son propre mât ».

Le prince de Galles aurait finalement convenu dans la journée de dimanche avec le premier ministre Tony Blair de la nécessité de transférer le corps de son ex-femme dans le Palais royal de Saint-James, où il a effectivement reposé avant les obsèques. Des milliers d'admirateurs s'y sont rendus, la semaine dernière, pour rendre hommage à Diana.

Mais Buckingham a apporté un démenti cinglant. « Il est tout simplement faux de suggérer que la reine se soit opposée à des aménagements concernant le lieu où devait reposer la dépouille de la princesse » Diana, a déclaré un porte-parole. Le palais a qualifié les allégations de « ramassis de spéculations ineptes ».

La famille royale a immédiatement reçu le soutien du comte Spencer qui s'est élevé contre toute controverse avec Buckingham. Channel 4 a en effet affirmé qu'il avait été lui aussi « ulcéré » à l'idée de funérailles privées.

Le comte Spencer aurait été également en désaccord à propos de la présence du duc d'Édimbourg dans le cortège qui a conduit le cercueil de Diana à l'abbaye de Westminster, samedi. Du vivant de Diana, l'époux de la reine était considéré par les chroniqueurs royaux comme l'un des plus ardents critiques de la princesse.

« Suggérer qu'il y a eu des désaccords entre des responsables de Buckingham et moi après la mort de ma sœur est tellement loin de la vérité que cela en est risible », a commenté le comte Spencer. « Nous étions unis dans le but de donner à Diana des funérailles appropriées et tous les arrangements avant et pendant le service religieux ont fait l'objet d'un accord amiable », a-t-il dit.

Le garde est muet

Trevor Rees-Jones, 29 ans, le garde du corps de Dodi al-Fayed, seul survivant de l'accident qui a coûté la vie à Lady Di, a subi, jeudi, une intervention chirurgicale réparatrice au visage et ne pourra pas parler aux enquêteurs « avant un certain temps », ont annoncé, hier, ses parents. Hospitalisé à la Pitié-Salpêtrière, il est « actuellement en phase de réveil et la contusion pulmonaire est en voie d'amélioration. L'opération a duré 10 heures. Leur fils âgé de 29 ans entame désormais « une longue route vers ce que nous espérons être un rétablissement complet », déclarent-ils dans un communiqué publié par l'ambassade britannique à Paris, ajoutant qu'il se passera « un certain temps avant qu'il ne soit capable de parler aux enquêteurs ». Le garde du corps pourrait toutefois livrer des informations par écrit. (AP)

Heathrow ou Diana ?

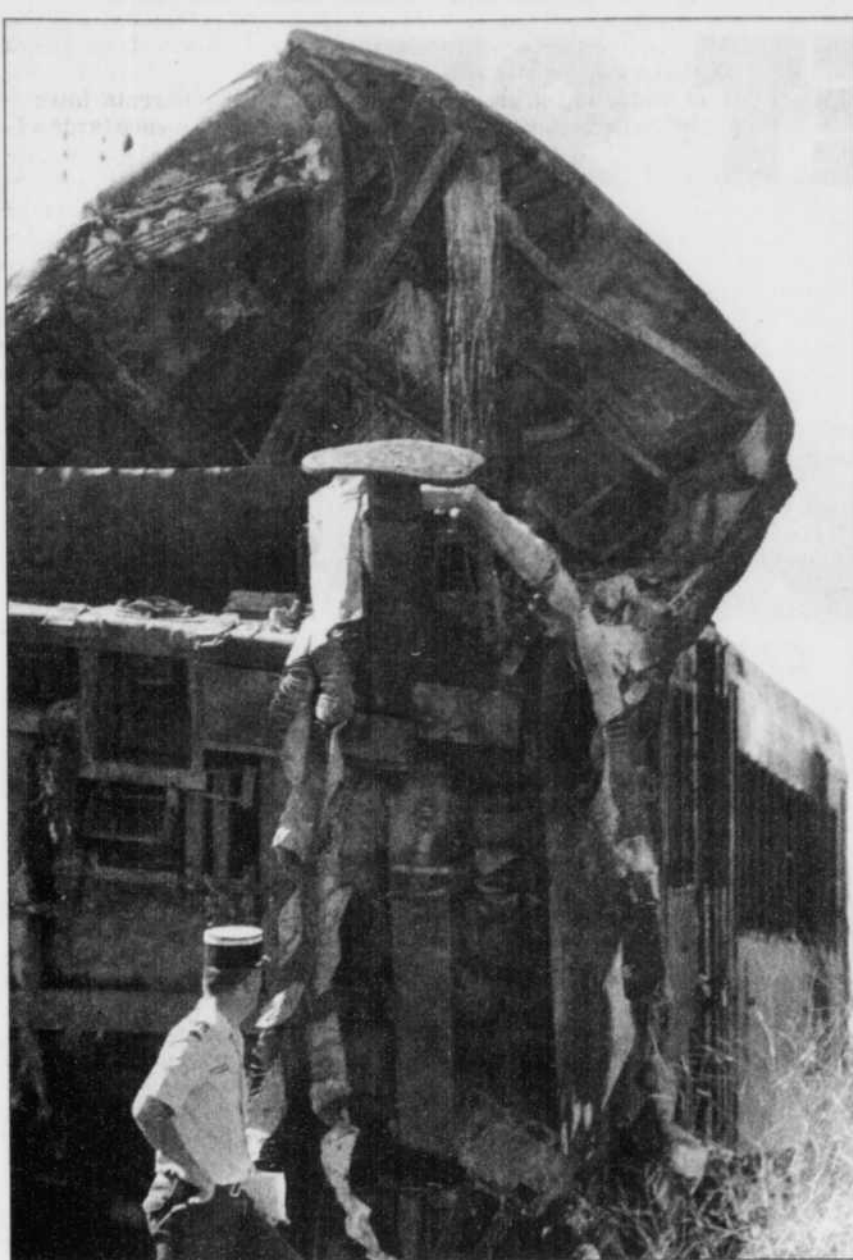
Plusieurs responsables politiques britanniques, dont le leader du Parti conservateur, William Hague, ont suggéré, hier, de rebaptiser du nom de Diana l'aéroport d'Heathrow, le plus important aéroport international d'Europe. Hague a rappelé l'exemple des États-Unis, avec l'aéroport John Kennedy, à New York, et de la France avec l'aéroport Charles de Gaulle, à Roissy. Selon M. Hague, cette idée pourrait rapidement devenir réalité. (AFP)

Et vlan ! à la Callas

Jean Tiberi, le maire de Paris, souhaite qu'un lieu parisien porte le nom de Diana et a reporté l'inauguration, prévue cette semaine, de la place Callas, qui jouxte le tunnel de l'Alma où a eu lieu l'accident fatal de la princesse. (AFP)

Mercedes impassible

L'image de marque de Mercedes ne devrait pas souffrir de l'accident qui a coûté la vie à la princesse Diana, à son ami Dodi al-Fayed et au chauffeur de la voiture, une Mercedes de type 280S, a indiqué, hier, le service de communication de Mercedes-France. La firme avait suspendu, jeudi, sa campagne publicitaire « en raison des obsèques de la princesse Diana et par respect pour la mémoire des victimes de l'accident ». Un homme d'affaires saoudien a affirmé être disposé à acheter la voiture pour 2,5 millions \$. (AFP)



Un policier français passe devant le train endommagé par une collision avec un camion-citerne, hier, à un passage à niveau très dangereux dans le Sud-Ouest.

Train contre poids lourd en France: 12 morts et 39 blessés

■ PÉRIGUEUX (AP, AFP) — Douze personnes sont mortes et 39 autres ont été blessées, dont huit gravement, dans une collision entre un train et un camion-citerne transportant des hydrocarbures, hier midi à un passage à niveau réputé dangereux entre Bordeaux et Périgueux.

L'accident s'est produit au passage à niveau Port-Sainte-Foy, sur la commune de Saint-Antoine-de-Breuilh, en Dordogne, à la limite des départements de Dordogne et de Gironde.

Dans les minutes qui ont suivi la collision, le « plan rouge » a été mis en place par la préfecture de Dordogne: 160 pompiers, 24 ambulances, 10 véhicules de lutte contre le feu, quatre hélicoptères et plusieurs véhicules de désincarcération ont été envoyés sur place. Les blessés ont été évacués vers les hôpitaux de Bordeaux, Bergerac, Libourne et Sainte-Foy-la-Grande.

Le ministre des Transports Jean-Claude Gaysot, arrivé sur place vers 16h, a rejeté « l'idée de la fatalité », soulignant qu'il y a eu « déjà à ce passage à niveau plusieurs accidents ces dernières années », et annonçant qu'une déviation devait être mise à l'étude.

Selon les premières constatations des enquêteurs, un camion-citerne transportant 33 000 litres de fioul et de gasoil a enfoncé, pour des raisons en-

core inconnues, les barrières du passage à niveau automatique qui coupe la départementale 936 reliant Bergerac à Bordeaux.

Le poids lourd a ensuite heurté l'ancienne maison du garde-barrière, habitée par des particuliers, mais inoccupée au moment de l'accident. La citerne a alors été projetée sur les rails, quelques secondes seulement avant l'arrivée du train express régional (TER) Bordeaux-Bergerac.

Sous le choc, les hydrocarbures ont pris feu, embrasant la motrice et le premier wagon, où se trouvaient la totalité des voyageurs tués.

Selon des témoins sur place, il n'y a pas eu d'explosion, mais l'incendie a été très rapide, les flammes atteignant instantanément plusieurs mètres de hauteur. La maison du garde-barrière a été totalement détruite par le feu.

L'incendie explique le bilan très lourd: les blessés graves, où figure le conducteur du poids lourd, Christian Lebreton, sont des personnes brûlées au troisième degré.

La mort de Mobutu est accueillie dans l'indifférence

(D'après AP) — La mort de l'ancien président zaïrois, Mobutu Sese Seko, l'homme de 7 milliards \$ US, a été accueillie, hier, dans une quasi-indifférence à Kinshasa et avec une grande sobriété de commentaires dans les capitales étrangères.

L'ex-maréchal-président, décédé dimanche à l'hôpital militaire Mohammed V à Rabat à l'âge de 66 ans d'un cancer de la prostate, était hospitalisé depuis le 30 juin.

Après 32 ans de règne, Mobutu avait renoncé à ses pouvoirs et quitté son pays devenu la République démocratique du Congo, en mai, contraint à l'exil par les forces de l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo-Zaïre de Laurent-Désiré Kabila. Il était arrivé au Maroc le 18 mai.

« L'ancien président Mobutu était gravement malade et n'occupait plus de fonction officielle depuis plusieurs mois. C'est donc un événement de ca-

ractère privé qui concerne avant tout la famille à laquelle nous présentons nos plus sincères condoléances », s'est borné à déclarer à Paris le Quai d'Orsay par la voix de son porte-parole Jacques Rummelhardt.

« Quant à son rôle public, les historiens porteront leur appréciation sur les excès de ses années de pouvoir », a-t-il ajouté. M. Rummelhardt, qui a déclaré ne pas avoir connaissance des intentions de la famille de M. Mobutu

concernant ses obsèques, a appelé de nouveau le gouvernement du Congo-Kinshasa à l'organisation d'élections afin d'assurer la démocratie dans le pays.

« Mobutu faisait déjà partie du passé », a commenté de son côté le premier ministre belge Jean-Luc Dehaene. « Sa mort est celle d'un être humain et nous devons la respecter. Il a été un facteur de stabilité en Afrique centrale (...) Cette page a été tournée,

il y a quelque temps. Maintenant nous cherchons comment aider le Congo d'aujourd'hui ».

Selon un membre de sa famille, cité par la radio nationale congolaise, le maréchal Mobutu a demandé que son corps soit incinéré et ses cendres dispersées au-dessus de son pays. L'ancien président zaïrois était entouré d'une suite d'une quarantaine de personnes au Maroc qui n'a publié aucune réaction...

TIBURON '97

Des performances exaltantes...

Le tout nouveau coupé 2+2 éblouissant.

16,995\$
16,495\$

Photo à titre indicatif. Transport, taxes et préparation en sus.

HYUNDAI
UNE ÈRE NOUVELLE



Heureusement il y a M. Lessard.

LESSARD
659, boul. St-Joseph
(prolongement de la 90e Rue)
Québec 623-5471

LE GRAND MÉNAGE CHEVROLET 97

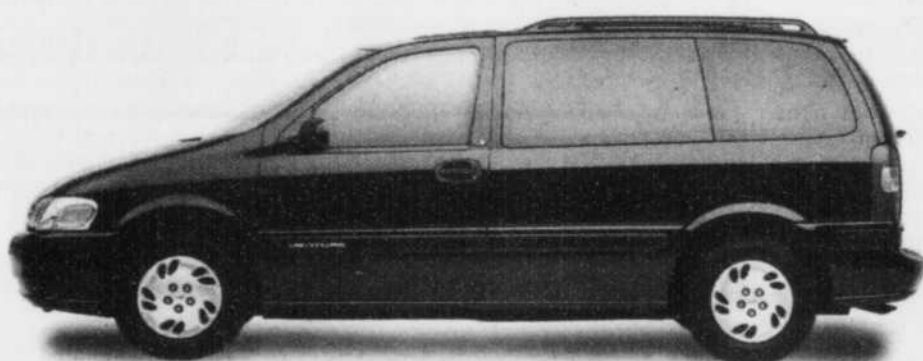
1,9% de financement
pour les modèles CAVALIER 2 et 4 portes[†] sur 48 mois



CAVALIER 2 ET 4 PORTES
188 \$/Location 36 mois*(A)



TRACKER 4 PORTES
Meilleure offre de l'année



VENTURE, LA MAXI MINI VAN
229 \$/Location 24 mois*(B)



PICK UP CK
199 \$/Location 36 mois*(C)



BLAZER
259 \$/Location 24 mois*(D)



L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

*Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1997 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Paiements mensuels basés sur un bail de 24 ou 36 mois, avec versement initial (ou échange équivalent) de A: 1700 \$ et 1400 \$ respectif, B: 3158 \$, C: 1200 \$, D: 4437 \$. Préparation incluse. Transport (A: 620 \$, B: 840 \$, C: 895 \$, D: 695 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Dépôt de sécurité requis de 300 \$. Première mensualité exigée à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 8 \$ du kilomètre après 60 000 km pour A et C et après 40 000 km pour B et D. Taux de financement à l'achat applicable sur les modèles de base Cavalier 2 et 4 portes pour un terme allant jusqu'à 48 mois. [†]L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1997 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. [‡]Rabais aux diplômés taxés et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Le Canada compatit

Une messe organisée à la mémoire de Mère Teresa, morte vendredi à Calcutta, a rassemblé, hier, à Toronto quelque 2000 fidèles, et plusieurs autres services religieux devraient être organisés dans les prochains jours, notamment à Halifax (Nouvelle-Écosse), Moncton (Nouveau-Brunswick) et Edmonton (Alberta). (AFP)

ÉTATS-UNIS

Grève des trains

Des centaines de milliers de personnes étaient affectées, hier, par une grève des employés du réseau ferroviaire régional assurant la liaison entre la presqu'île de San Francisco et la région qui l'entoure. La totalité des trains étaient paralysés par cette grève déclenchée dimanche soir par les 2600 employés du Bay Area Rapid Transit, le principal moyen de transport en commun régional. Les deux principaux syndicats, l'Amalgamated Transit Union et le Service Employee International Union, s'opposent à un nouveau système de progression des salaires proposé par la direction. (AFP)

Elle perd ses avocats

Les deux avocats représentant Paula Jones dans sa plainte pour harcèlement sexuel contre le président Bill Clinton, ont demandé, hier, à être déchargés du dossier. Gilbert Davis et Joseph Cammarata ont expliqué vouloir se retirer en raison «de différences fondamentales d'opinion qui sont apparues... concernant l'avenir de cette plainte». Paula Jones, 30 ans, réclame 700 000 \$ US de dommages et intérêts à Bill Clinton, l'accusant de l'avoir fait venir en 1991 dans sa chambre d'hôtel pour lui réclamer des faveurs sexuelles qu'elle aurait refusées. Selon une porte-parole du fonds d'aide juridique à Paula Jones, les avocats ont décidé de se retirer après que cette dernière eut refusé les termes d'un accord à l'amiable avec le président. (AFP)

SUISSE

Hold-up atténué

Le «cerveau» présumé du «hold-up du siècle» à la poste de Zurich, qui a rapporté 35

millions \$ à ses cinq auteurs, est sous les verrous mais le gang n'est pas démantelé, a annoncé hier la police criminelle suisse. Au total, 13 personnes sont en détention, dont quatre en Italie, a précisé la police, qui a annoncé que 20 des 53 millions \$ dérobés ont pu être récupérés à Zurich. (AFP)

ESPACE

Mir... en panne

L'ordinateur central de la station orbitale Mir est tombé en panne, hier, obligeant les cosmonautes à couper toutes les fonctions qui ne sont pas indispensables afin d'économiser l'électricité. Mais la vie de l'équipage, deux Russes et un Américain, n'est pas en danger, a assuré le centre de contrôle russe. Invité à préciser la raison de cette nouvelle panne — la troisième depuis juillet — le contrôleur russe s'est contenté de répondre: «savez-vous pourquoi votre voiture tombe en panne?». (AP)

Gare au plutonium!

Une explosion éventuelle de l'ensemble Cassini-Huygens qui sera lancé vers Saturne cet automne «pourrait tuer des milliers de personnes du cancer ou d'autres maladies liées aux radiations», ont estimé, hier, à Washington des opposants à la sonde, qui transportera du plutonium-238. Un groupe d'organisations opposées à la mission américano-européenne ont lancé un appel au président Bill Clinton pour qu'il repousse le lancement jusqu'à ce que toutes les questions de sécurité soient examinées. Si le complexe spatial explose au départ, comme la navette Challenger en 1996, cela «pourrait tuer des milliers de personnes du cancer ou d'autres maladies liées aux radiations», selon un porte-parole d'un des groupes d'opposants, Bruce Gagnon, responsable en Floride de la Coalition pour la paix et la justice. (AFP)

ITALIE

Armes glaciales

Plus d'un millier d'armes, datant de la Première Guerre mondiale, qui se trouvaient sous le glacier de l'Adamello (entre le Trentin et la Lombardie, au Nord de l'Italie) ont été désamorcées hier, a-t-on appris auprès de la Protection civi-

le italienne. Ces armes avaient été découvertes après le recul du glacier. Une semaine de travaux a été nécessaire pour achever le déminage. Ce matériel de guerre mettait en péril quiconque passait sur le glacier, a-t-on indiqué de source policière. (AFP)

FRANCE

Mégret condamnée

La justice française a condamné, hier, à trois mois de prison avec sursis et à 8500 \$ US d'amende le maire Front national (FN-extrême-droite) de Vitrolles (sud-est), Catherine Mégret, pour ses propos tenus au quotidien allemand *Berliner Zeitung* sur les immigrés et l'inégalité des races. Le tribunal a estimé qu'elle avait commis le délit public de provocation à la discrimination et à la haine raciale (article 24 de la loi de 1881) pour trois plaintes différentes émanant des associations SOS Racisme, MRAP et Ligue des droits de l'Homme. Cependant la juridiction a confondu les trois peines. En revanche, le tribunal a jugé irrecevable la plainte pour diffamation raciale déposée par 590 particuliers. (AFP)

Échevelé assassin

Mécontent de la façon dont sa mère lui avait coupé les cheveux, un homme de 31 ans, a tué ses parents à coups de fusil, samedi à Prémery (centre). Thierry Sigaud, sans profession, et vivant au domicile de ses parents, avait accepté la proposition de sa mère de lui couper les cheveux en prévision de la fête de la localité, prévue pour le lendemain. Selon les déclarations de sa soeur, il aurait été rendu furieux par le résultat... (AFP)

PÉROU

Touristes évacués

Des dizaines de touristes ont dû être évacués, hier, du Machu Picchu, célèbre zone touristique du Pérou, à la suite d'un fort incendie de forêt qui s'est déclaré dans les abords de l'ancienne cité Inca, selon la Défense Civile. Hier, le Machu Picchu disparaissait sous une épaisse fumée et la ligne de chemin de fer Cuzco-Machu Picchu était interrompue jusqu'à nouvel avis. Le feu avait pris dès samedi dans un tout petit secteur de la forêt avoisinante, sans menacer le site touristique. (AFP)



UN SALON POUR L'IMAGINATION

Romans, nouvelles, polars, guides, livres pratiques, publications jeunesse, bandes dessinées, biographies... Tous les livres de la rentrée littéraire avec vos auteurs favoris : Jean-Christophe Rufin, Dany Laferrière, Hortense Dufour, Sergio Kokis, Benoîte Groult, Lise Bissonnette, Gazotti, Denis Côté, Chrystine Brouillet, Michelle Tisseyre, Jacques Foch Ribas, Maryse Rouys, Sylvain Trudel, Esther Rochon, François Gravel, Esther Croft, Élise Turcotte...

UNE FOIRE POUR LA REFLEXION

Des essais qui font l'actualité dans les disciplines des sciences humaines et sociales et des invités prestigieux d'ici et d'ailleurs tels que Jean Daniel, Jacques Parizeau, Yves Coppens, Ignacio Ramonet, Daniel Latouche, Réjean Thomas, Jacques Rigaud, Michel Cartier, Bernard Arcand, André Comte-Sponville, Paul Rabinov, Benjamin R Barber, Marc Sautet, Dominique Wolton, Jacques Proulx, Gérard Defois, Philippe Engelhard, Pierre Falardeau, Luc Bureau...

UN GRAND DÉBAT DE SOCIÉTÉ

Quatre scènes d'animation sur deux paliers du centre des Congrès. De grandes conférences, des débats passionnés qui porteront cette année sur les effets de la mondialisation : «Mondialisation et croissance inégale», «Le syndicalisme face au néolibéralisme», «Le Québec et la mondialisation», «Culture : le choc des modèles», «Le travail en crise», «L'aventure des biotechnologies», «L'exclusion», «La rectitude politique, mode ou mal permanent?», «Le déclin du politique»... Plus d'une cinquantaine d'activités animées par des journalistes prestigieux tels Laurent Laplante, Pierre Maisonneuve, Catherine Lachaussee, Marc Laurendeau, Michel Desautels, Michel Lamarche, Jean Fugère, Alain Crevier, Marie Vallerand...

Programme complet dans le journal *Le Soleil* du 13 septembre 1997

LE SOLEIL

Radio-Canada

Pour plus d'information : Site internet : <http://www.accent.net/bookfair>
Adresse électronique : bookfair@accent.net

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Cité-Théâtre & Associé

FINI LES TAXES!

Avec tout achat de 100 \$, obtenez la carte*



Aucune taxe à payer sur toute** la marchandise en magasin même sur les prix déjà réduits jusqu'à 30%, incluant les fourrures, pelisses et peaux lainées, et ce, pendant un an. Deux heures de stationnement gratuit.

* Un rabais équivalent au montant des taxes vous sera consenti. Laliberté paie pour vous les deux taxes et ce, durant un an.

** La carte Or-Taxes n'est pas valide sur les services fourrures tels l'entreposage et le remodelage.

OUVERT
LE DIMANCHE
DE 12 H À 17 H

DEPUIS 1867

laliberté

Mail Centre-Ville
525-4841

Stationnement gratuit avec achat
• Place Cartier • Place Jacques-Cartier • Place Jean-Lesage
• Hôtel Ramada • Cinéplex Odeon • Auto-Parc P.M.S.

Publicité
La ROUILLE un cancer qu'il est possible de vaincre

Parmi les problèmes auxquels font face les automobilistes pour tenter de garder leur véhicule en parfaite condition, la rouille en est un de taille.

De nos jours les véhicules sont mieux construits et l'utilisation de nouveaux matériaux peut laisser croire qu'ils sont à l'abri de ce problème. Et bien non! Les véhicules d'aujourd'hui rouillent encore.

Il ne faut pas perdre de vue que l'acier est présent dans toute la structure des véhicules automobiles et que la combinaison acier, calcium, polluants, air et humidité engendre systématiquement la rouille. Des inspections faites sur des véhicules neufs ont démontré des problèmes de rouille malgré la protection d'origine. C'est l'une des raisons pour lesquelles plusieurs experts recommandent l'application d'un traitement anti-rouille additionnel à celui d'origine.

Les véhicules sont confrontés à deux types de rouille. La rouille de surface et la rouille provenant de l'intérieur. La première est consécutive à l'écaillage de la peinture.

La deuxième ronge les véhicules de l'intérieur vers l'extérieur. Elle est beaucoup plus sournoise et dommageable. Vous ne vous apercevez de rien, puis soudainement elle apparaît comme un cancer. Là où cette rouille se manifeste vous pourriez aisément transpercer la tôle avec un outil pointu comme un tournevis. Cette rouille s'attaque à l'apparence mais aussi aux mécanismes de sécurité et à la solidité du véhicule.

Est-il possible de prévenir et contrôler cette rouille?

Oui c'est possible et même assez simple de protéger un véhicule contre la rouille. Il suffit d'empêcher l'air et l'humidité d'entrer en contact avec le métal.

Le problème, c'est qu'aucune barrière protectrice ne peut y être installée en permanence. Les protections de cire, de plastique ou à base de goudron finissent par sécher et se fendiller. L'humidité s'infiltrera et demeure prisonnière alors le véhicule pourrit de part en part!

L'huile repousse l'eau et l'humidité

Un anti-rouille de qualité à base d'huile minérale est la solution idéale. Lorsqu'il est appliqué par des spécialistes, ce genre de produit s'infiltre partout dans les moindres crevasses et recoins. Il atteint les petits défauts du métal et en chasse l'eau et l'humidité.

Un autre élément important est le prix très économique de ce genre de traitement.

Chez *Antirouille Métropolitain* un traitement complet ne coûte que 64,95\$ et le temps d'application est d'environ 45 minutes.

Un produit unique et breveté

Il est faux de croire qu'une huile ordinaire ou pire encore qu'une huile usée puisse offrir une solide protection contre la corrosion.

Antirouille Métropolitain utilise un produit formulé et mis au point avec l'aide du CRIQ (Centre de recherche industrielle du Québec). Sa grande fluidité lui permet de traverser aisément la rouille existante et arrêter net sa progression, offrant ainsi une protection extrêmement efficace pour les véhicules usagés et aux automobiles plus âgées qui souvent valent ce petit investissement. *L'Antirouille Métropolitain* est sans odeur et ses propriétés adhésives vous assurent une protection à 100% pour toute une année.

L'hiver arrive souvent à l'improviste et lorsque l'on connaît sa rigueur, un traitement *Métropolitain* est vraiment un investissement intelligent et payant.

Plus de 20 ans d'expérience

Antirouille Métropolitain compte 21 ans d'expérience et traite plus de 120 000 véhicules chaque année.

Garantie à vie sans frais supplémentaires pour les véhicules neufs. Pour informations et rendez-vous: Québec: 687-5660 Lévis: 833-3411

Trois-Rivières: 378-8222
Montréal: 488-7300
Laval: 668-9883
Longueuil: 651-5531
Anjou: 356-1519
Gatineau: 246-7878
Ottawa: 742-7878

Sur internet
<http://www.antirouille.com>

Notre plus grande qualité c'est le

SERVICE

Aucun paiement, aucun comptant, aucun intérêt sur toute la marchandise

Commencez à payer en

AOÛT 1998**Réfrigérateur Whirlpool 18 pi cu**

(199821)

- Tablette au congélateur ajustable
- Tablettes en verre
- Portes réversibles
- 2 bacs à légumes
- 1 bac à viande

889⁹⁵**- 40⁰⁰ rabais Whirlpool****849⁹⁵****Cuisinière Whirlpool 30"**

(163251)

- Dessus relevable
- Minuterie digitale
- Console vitrée avec fluorescent
- Blanc sur blanc

699⁹⁵**- 25⁰⁰ rabais Whirlpool****674⁹⁵****999⁹⁰****- 50⁰⁰ rabais Whirlpool****949⁹⁰**

l'ensemble

**Laveuse (197049)**

- 7 cycles
- Distributeurs d'assouplisseur et javellisant
- 2 vitesses
- Rinçage supplémentaire
- Disponible en blanc sur blanc
- Supercapacité

599⁹⁵**- 30⁰⁰ rabais Whirlpool****569⁹⁵****Sécheuse (178094)**

- Grande cuve
- 3 niveaux de température
- Arrêt automatique
- 4 cycles

399⁹⁵**Lave-vaisselle (197054)**

- Broyeur d'aliments durs
- Ustensiles dans la porte
- Système de lavage «Power Clean»
- Rinçage d'attente

499⁹⁵**- 30⁰⁰ rabais Whirlpool****469⁹⁵****GENERAL FREEZER**PLUS DE 500
CONGÉLATEURS
EN ENTREPÔTCongélateur
horizontal
à partir de**279⁹⁵**Congélateur
vertical
à partir de**479⁹⁵**

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant. Cartes de crédit acceptées. Prix, produits et modalités de paiement sujets à changements sans préavis

A M E U B L E M E N T S
T A N G U A Y

OUVERT
LE DIMANCHE
DE MIDI À 17H00

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

Commande téléphonique • Utilisez nos lignes sans frais **AVANTAGE 1-800**

LÉVIS:
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
1-800-563-4511
(418) 833-4511

BEAUPORT:
535, boul.
Ste-Anne
1-800-563-6282
(418) 667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ormière
1-800-563-4411
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul.
des Récollets
1-800-465-2200
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Sainte-Anne
Rte 132, Cté de Rimouski
1-800-463-4411
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
1-800-363-4711
(418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP:
245, Hôtel-de-Ville
1-800-510-4711
(418) 867-4711